

LES FRANÇAIS SUR LA CÔTE OUEST DE MADAGASCAR AU TEMPS DE RAVAHINY (1780—1812 ?)

par
Jean-Claude HEBERT *

L'histoire des relations maritimes avec Madagascar à la fin du XVIII^e siècle est moins bien connue sur sa frange occidentale, tournée vers l'Afrique, que sur sa frange orientale, fréquentée très assidûment par les traitants français venant des Mascareignes.

Sur la côte est, ces derniers s'étaient installés à demeure tant à Foulpointe qu'à Fort-Dauphin pour s'approvisionner en riz et en bœufs et secondairement y traiter des esclaves. Tout autre était la situation sur la côte ouest, fréquentée par des boutres arabes, mais délaissée par les Français, un peu moins peut-être par les Anglais. Les Portugais enfin y trafiquaient de temps à autre.

Le pays sakalava n'était cependant pas sans ressources : riche à profusion en bœufs, il nourrissait les plus beaux, les plus gras de la grande île ; quant aux esclaves, ceux d'origine africaine qui y étaient introduits par les arabes étaient les plus robustes, les plus prisés des colons des îles. Bœufs et esclaves gagnaient difficilement la côte est par la voie terrestre ; les étapes en étaient pénibles, même en utilisant le seuil de l'Androna. D'où l'intérêt des armateurs pour la voie maritime qui resta malgré tout peu pratiquée.

A ce délaissement de la côte ouest, quelles explications donner ? D'abord la difficulté du trajet par mer pour combiner des vents favorables. Si l'aller ne causait pas de problèmes, pour le retour aux Mascareignes, il fallait d'abord remonter au N.E. afin de franchir le cap d'Ambre, et ensuite trouver des vents porteurs de N.O. La solution était souvent de cingler beaucoup plus au N.E., vers les Seychelles, ce qui allongeait le voyage en lieues marines, mais faisait

* Juge de Paix à compétence étendue à Soalala—Mitsinjo de Novembre 1952 à Mai 1956.
Juge au tribunal de Majunga de Février 1957 à Janvier 1958.

gagner du temps. Encore cette solution n'était-elle possible qu'une partie de l'année. Un document d'époque en atteste ; certes, il concerne Anjouan mais la route à suivre est à quelque chose près la même :

Le retour (d'Anjouan) est plus difficile et exige qu'on ait égard à la saison. On distingue deux moussons dans le canal de Mozambique : celle du Sud-Ouest qui dure depuis avril jusqu'au commencement de novembre et pendant laquelle les vents varient du S.O. – S.E. et E. – S.E., et celle du N.E. qui règne du 1er novembre au 1er avril. Celle-ci se fait sentir également dans le voisinage des îles Comores et serait contraire à la route qu'il faut faire au retour de l'isle d'Anjouan, au Cap d'Ambre.

Il faut encore avoir égard au temps où les vents généraux soufflent quelquefois du N.O. et de l'Ouest au Sud dans l'Est de Madagascar, parce qu'il faut profiter de ces vents pour faire le retour du Cap d'Ambre à l'isle de France qui serait très long et pénible pendant que les vents soufflent constamment à l'Est–Sud–Est et à l'Est, puisque la route à faire est le Sud-Est.

Le temps le plus favorable pour revenir d'Anjouan à l'île de France est dans le mois d'octobre, parce que jusqu'au commencement de novembre vous avez dans le canal de Mozambique la mousson du Sud-Ouest qui vous porte en peu de jours d'Anjouan au Cap d'Ambre, pointe nord de Madagascar et que dans ces mêmes lieux vous avez l'espérance de trouver à l'Est de Madagascar et jusqu'à l'île de France les vents variables de nord-ouest et d'ouest lesquels comme on l'a dit soufflent quelquefois dans cette partie depuis le commencement d'Octobre jusqu'au 15 avril suivant.

Une autre raison était que les Français, on ne sait trop à la suite de quels incidents, étaient mal considérés. Déjà en 1774, Mayeur, qui reconnaissait par voie terrestre l'itinéraire de la baie d'Antongil à Bombetoka, s'était vu refuser le passage pour arriver à Marovoay où régnait en titre un roi fort jeune, Tsimanompo mais où c'était son père Tomporay qui en fait gouvernait. Ce dernier acceptait

Nota :

Nous avons, chaque fois que l'identification était aisée, conservé l'orthographe portée dans les ouvrages d'époque, par exemple Quiloo pour Kiloa, Nissangaye, Madzangaye... pour Majunga (et aujourd'hui Mahajanga), Bombetoc, Bombeytoc... pour Bombetoka ou Ampombitoka, etc...

Cette identification ne signifie pas forcément que la localisation des sites soit la même selon les auteurs. Ainsi Bombetoc a émigré de la rive ouest de la baie de Bombetoka à la rive est. La ville arabe de Madzangaye, ou Moujangaie, était située, si l'on en croit Guillain (1845) et Bona Christave (1846) qui en signalent les ruines, au sud de l'emplacement actuel, près de Boanamaray. Mais à notre avis ces auteurs ont confondu ces ruines avec le village de Bombetoc ou Pombetoc, qui figure déjà au dit emplacement (plus précisément, près d'Amboanio) sur la carte dressée en 1797 par Gicquel, officier à bord de la *Régénérée*. On constate sur cette carte que Mazangaille figure à l'emplacement actuel de Majunga, et que l'endroit où mouilla la frégate est celui où mouillent les boutres. Vérin, sans connaître la carte levée par Gicquel, avait déjà situé correctement Bombetoc pour la fin du XVIIIe siècle. (*Les échelles anciennes de commerce sur les côtes Nord de Madagascar*, Tome I, pp. 441 et s.).

seulement les visites par voie maritime (1). Bérubé-Dédumène dont le bateau *Le Bougainville* avait été réquisitionné concomitamment par Benyowski pour seconder Mayeur par voie maritime et prendre le chargement d'esclaves qu'il devait lui procurer à Bombetoc avait pu accoster le 13 août dans la rade de Rapamdant (?) auprès de Bombetoc. Il y apprit bientôt la mort récente du roi *ayant laissé un fils âgé de 11 ans*. Depuis trois jours seulement, avait été nommé un *régent* dont le nom n'est pas donné. Bérubé-Dédumène nous apprend que les Mores ou Antalos (Antalaotse) étaient installés à Misangaye. Bérubé, privé de Mayeur, qui presque au but avait rebroussé chemin sur les instances pressantes des envoyés du Roi, tenta vainement d'acquérir des esclaves à bon marché. Par suite d'un malheureux concours de circonstances, l'arrivée d'un bateau hollandais qui offrait des marchandises plus prisées, jointe à la fourberie (?) des autochtones, réduisit à rien la traite escomptée (2).

L'année suivante, l'armateur français Morice qui faisait le commerce d'esclaves jusqu'en Amérique fit connaître aux administrateurs de l'île de France un *Projet d'établissement à la côte orientale d'Afrique*, d'où il comptait tirer 5000 esclaves par an (3000 de Quiloa et 2000 de Mozambique et des îles Quirimba). En même temps, il proposait de créer un poste à Tamatave et un autre à Bombetoc, en signalant que :

«Ces peuples (malgaches) n'estiment les piastres qu'ils ne regardent point comme monnoye, que pour les échanges contre les étoffes de Surate que leur portent les Arabes à Bombetoc, qui de là se distribuent dans toute l'île»(3).

La place de Bombetoc était donc considérée comme un carrefour de commerce important, où cependant il fallait compter sur la concurrence arabe.

Par la suite, l'activité regrettable de quelques corsaires comme Deschiens et l'enlèvement de quelques boutres arabes devaient laisser un souvenir fâcheux qui

-
- (1) Dans le Mémoire qu'il adressa au Général Decaen en Septembre 1807, manuscrit d'un copiste qui a décomposé les ethnonymes et toponymes malgaches en syllabes distinctes, Mayeur approuve le projet de Benyowski : *M, le Baron forma le projet de faire une alliance avec le roy et les peuples de la côte du ouest connus sous le nom de Sa Ka La Va afin de s'ouvrir une branche de commerce avec les arabes qui ont un comptoir depuis longtemps à Mad Zan Gaye sous la protection du roy de Bombetoc. Ce projet était fort bien conçu en ce qu'il avait pour but d'engager les arabes à lui amener un très grand nombre de caffres de la côte d'Afrique dont partie aurait été employée pour le besoin du service et l'autre devait être envoyée à l'isle de France et à celle de Bourbon pour y être vendus...* Ms. fol. 31. *Papiers Decaen*. B.M. de Gaen. Vol. 102.
 - (2) Cet épisode étant situé avant l'avènement de Ravahiny à la royauté, nous renvoyons pour le détail au *Voyage de Mayeur à la côte de l'Ouest (1774)*, édité par l'Académie Malgache dans son *Bulletin* de 1912, tome X, et au *Journal de Bérubé-Dédumène, capitaine du Bougainville à Madagascar (1774)*, édité par Christian G. Mantoux dans le *Bulletin de l'Académie Malgache*, t. 49-2, 1971 (1972), pp. 89-111
 - (3) *Archives Nationales*. Paris. C⁴. 146-147. Année 1775. L'activité de Morice a d'autre part été étudiée par J. Gray, dans *Select documents*.

allait attirer sur les Français l'inimitié de la reine et des Arabes de Majunga. Le but du gouvernement français de l'île de France fut alors épisodiquement de tenter de nouer de nouvelles relations pacifiques. Ce fut le cas en 1792, par l'entremise de Dumaine, agent commercial français à Foulpointe, puis en 1799 et 1808 par l'envoi de diverses délégations, mais on ne peut dire que le but fut pleinement atteint.

A lire Guillain, dont les études historiques fondées sur la tradition orale locale datent largement de plus d'un siècle, et n'ont guère progressé en ce qui concerne l'histoire proprement dite de la dynastie qui régnait dans le Boëni (4), la reine Ravahiny serait montée sur le trône de ses pères, établis à Marovoay, vers 1785. Les indications chronologiques des règnes supputées par Guillain n'ont guère été discutées.

L'absence de documents d'archives sakalava empêche d'avoir des dates sûres, bien que sous le règne de Ravahiny des scribes arabes aient été utilisés pour correspondre avec les gouverneurs étrangers, français à l'île de France, portugais au Mozambique. Les lettres conservées sont très rares. Nous n'avons connaissance que d'une lettre, sans datation précise, dans les archives de l'île Maurice, à laquelle répond le gouverneur Malartic, en 1799, et de quelques autres dans les Archives portugaises du Mozambique conservées à Lisbonne, notamment à la fin de son règne (1811).

Guillain réfute (5) la tradition qui donnait au règne de Ravahiny une durée de 42 ans, ce qui selon son calcul (elle serait morte, selon lui, en 1812), le ferait débiter en 1770. Il se base pour sa démonstration sur les écrits de Mayeur, qui, envoyé dans l'Ouest en 1774 par Benyowski pour passer un traité d'amitié et de commerce avec *le roi* de Boëni, ignore manifestement Ravahiny, et sur ceux de Bérubé-Dédumène qui, débarquant à Bombétok le 13 Août 1774, se rendit lui-même à la capitale de Marovoay sans jamais parler d'une *reine* gouvernant le pays. D'après Guillain, le roi sakalava décédé à Marovoay au moment même de la tentative infructueuse de Mayeur de pénétrer le pays serait Andriamanarakarivo, époux de Ravahiny. Son successeur, Andriamaninarivo, n'aurait régné que trois ou quatre ans et ensuite Andriamihavotsy *ne fit que passer*. Ravahiny, conclut alors Guillain, pourrait avoir commencé à régner seule vers 1785. Le règne de 42 ans s'expliquerait en comptant avec le sien la durée de règne de deux de ses maris : Andriamanarakarivo et son successeur Andriamaninarivo. Ajoutons que peu d'années avant sa mort, Ravahiny abdiqua en faveur de son petit-fils Tsimaloume, au moment même où son peuple était assemblé pour les funérailles de son fils Ouza qu'elle avait fait reconnaître comme son successeur, mais qui mourut avant elle.

(4) Il faut mentionner toutefois les études de Rusillon avec ses tableaux généalogiques des dynasties, et plus récemment celles du pasteur Edvin Fagereng qui donne d'utiles repères chronologiques débrouillant l'écheveau des lignées régnantes ; celles de J. Lombard pour le Menabe, et de J.F. Bare pour la dynastie Bemihisatra de Nosy Be. Voir *Bibliographie*, sous le nom des auteurs cités.

(5) *Documents sur l'histoire...* p. 370, note Q, se référant à la p. 35 du texte.

Il est établi, en tout cas, que les Portugais correspondaient encore avec la reine Vaine (Ra-Vahiny) en 1811-1812. Elle aurait donc échappé à la grave épidémie de variole qui frappa la ville de Majunga dans le second semestre de 1806 (6). Et elle était encore assez alerte pour effectuer le voyage de Tananarive (fût-ce en palanquin) quelques mois avant le décès du roi Andrianampoinimerina, à une date mal assurée (1809-10 ?), postérieure de peu à l'expédition du jeune Radama sur les rives du Kamoro.

Quant à la date de son accession à la royauté, elle a échappé jusqu'à ce jour aux historiens. Dans une lettre de Mayeur du 18 Juillet 1806, adressée à B. de Froberville, publiée par l'Académie malgache en 1913, cet auteur situe l'événement en 1780 :

«Tsimanompou mourut très jeune selon toute apparence, car avant mon départ de Madagascar c'était la princesse Ravahiny qui occupait le trône de Bombétoc. Elle y était parvenue dès 1780 par le droit de la naissance et à défaut de mâle plus proche héritier»(7).

Mayeur quitta la côte est en 1788, après 26 ans de présence ininterrompue, ce qui, compte tenu de la perspicacité de son observation et de la fidélité de sa mémoire, en fait pour l'époque le meilleur informateur sur l'histoire malgache. Il faut observer ici qu'il rattache à la même année 1780 le début de l'importation d'esclaves africains par les arabes (voir *infra*).

Bien que le début du règne de Ravahiny puisse ainsi être daté approximativement de 1780, nous estimons utile d'évoquer les incidents qui se déroulèrent à Bombetoka dès l'été 1779 ; et se renouvelèrent au printemps 1781, par le fait d'un des corsaires les plus intrépides de l'océan Indien, Deschiens de Kérulvay.

I

RAVAHINY AUX PRISES AVEC LES CORSAIRES

I) LES EXACTIONS DU CORSAIRE DESCHIENS :

Né à Lorient en 1745, le corsaire Deschiens de Kérulvay voyagea très jeune pour le compte de la Compagnie des Indes jusqu'en 1771 ; il passa ensuite à l'île de France, reconnut les îles Chagos en 1774, et tenta de fonder un établissement à l'île de Diego Garcia en 1776.

Pendant la guerre de l'Indépendance américaine, il commanda d'abord le corsaire *La Bouffonne* qui fit une croisière dans le canal de Mozambique en 1779-1780. Aussitôt rentré, il prit le commandement de *la Philippine* avec laquelle il croisa en 1780 sur les côtes indiennes et dans le golfe persique, capturant cinq navires anglais qui furent vendus à Port-Louis.

(6) Lettre de S. Roux au Général Decaen, postérieure aux informations du traitant Bruneau venu de Tamatave à Majunga dans le premier semestre 1806 par voie de terre. Voir *infra*.

(7) B.A.M. tome X, 1913, p. 91. Mayeur expose dans cette lettre les règles de la succession matrilineaire de la royauté sakalava.



En 1781, il repartit sur un autre corsaire portant le nom de *Philippine* (II), plus gros et mieux armé que le premier, fit le tour de Madagascar par le sud, toucha à Pombetoc (Bombetoka), puis à Anjouan et vogua vers les Indes. Saint-Elme le Duc dit de lui qu'il fit tant de mal aux Anglais que ces derniers le surnommèrent *le chien enragé*.

En 1786, il demanda à nouveau la concession de Diego Garcia et le prêt de deux bâtiments de la marine royale pour y fonder un établissement. Il se proposait d'y entreposer des noirs de traite de la côte africaine, pour les expédier ensuite aux îles d'Amérique. Cette concession lui fut refusée par le Ministre.

Il fut tué en 1796 en soutenant un combat contre deux navires anglais à la côte d'Afrique.

L'épisode de sa vie relatif à Madagascar débute en 1779. Le 27 mai de cette année, le vicomte de Souillac qui venait de succéder à La Brillante comme gouverneur de l'île de France, consentait à accorder une *commission de guerre et marchandises* aux armateurs du seneau *La Bouffonne* qui étaient représentés à l'île de France par la maison Launay frères. Le corsaire Deschiens de Kerulvay fut nommé commandant du bateau, d'un port de 150 tonneaux. Il n'avait que 25 hommes d'équipage et 4 canons, ce qui ne lui permettait pas une véritable expédition de course. Aussi se résolut-il à un voyage de traite à la côte d'Afrique, en passant par Madagascar pour se ravitailler en riz.

Le 5 juin, Deschiens quitte Port-Louis pour Quiloa. Le 17 juin, il est à Bombétoc (Bombetoka) où il trouve mouillées dans le port quatre palles (boutes), l'une sous pavillon portugais, l'autre sous pavillon d'Hyder-Ali-Khan, nabab de Mysore, sur la côte de l'Inde ; les deux autres enfin sous *pavillon maure rouge uni*, toutes armées de canons. Le capitaine portugais n'étant pas des plus pressés à montrer sa commission, délivrée en juin 1779 à un capitaine autrement dénommé, il juge son navire *de bonne prise*, et s'en empare. Le navire indien présente une commission signée du nabab le 25 décembre 1778 et portant permission de sortir du port de Mangalore *pour trafiquer à Madagascar, Surate et autres lieux* avant de faire retour à son port d'attache à Mangalore. Ceci paraissant régulier à Deschiens, il le traite en ami. La commission d'une palle maure lui paraît au contraire suspecte...

Sur ces entrefaites, se présentent huit personnes se disant naufragées du vaisseau *Le Saint-Germain*, échoué sur la côte ouest le 2 juillet 1778, dix mois auparavant.

Durant la nuit, cependant, une activité anormale attire l'attention. Les Maures déchargent des marchandises, ce qui est vérifié au matin. L'une des palles maures, la *Salachay*, dont le pilote dit être parti de Surate, présente une commission en arabe. Le fils du prince d'Anjouan qui se trouvait en ce lieu est appelé pour la traduire. Après l'avoir examinée, il dit que la commission a été expédiée à Mascate au mois d'octobre 1778 sous le nom du capitaine Soalie Salibou... pour le compte du capitaine Asanediny(8) et que ladite palle se nommait *Quindic Sarafic*. Interrogé, le sarangue avoue que le bateau vient de

Bombay, sous commandement du capitaine Madymousabe (Madi Musa Bey ?), tandis que l'armateur Mamozaphy est sircar (*sirkar*) à Bombay.

Deschiens invite le fils du prince d'Anjouan à prévenir à terre les capitaines des deux palles maures d'avoir à se rendre à bord pour se justifier, puis il le fait reconduire à terre par son canot et ses canotiers. A peine débarqués, ceux-ci sont capturés. Deschiens réplique alors en saisissant les deux palles et leurs équipages. Toute l'après-midi se passe en démarches vaines pour récupérer ses gens. Au soleil couchant, Deschiens fait en représailles tirer sur le rivage par les canons des deux palles qui se trouvaient armés et chargés jusqu'à la volée. A la faveur de cette canonnade un matelot put s'échapper et fut repêché à la mer. Les autres étaient : Yves Le Gof, maître voilier, Julien Gilric, Jean Martin, et trois matelots du *Saint-Germain* : Jean Coutran, cuisinier, Pierre Nizette, et Colas Le Port.

Deschiens, abandonnant les deux palles maures dont le butin est chargé sur la *Salachay*, repart le 24 juin, se dirigeant sur Morongany (côte N.O.) pour s'y ravitailler en eau et en riz. Il arrive sur rade le 27.

Il ne peut y remplir que quelques barriques de mauvaise eau, mais pas de riz car les gens du lieu se disent sujets du roi de Bombetoc à qui il faudrait demander la permission pour traiter. Il perd le canot de la *Salachay*, qui est retrouvé haché en morceaux *pour en extraire le fer*. Deux hommes du canot sont restitués contre rançon de 10 piastres et un flacon d'eau de vie. Les quatre autres s'étaient noyés : un Français, un Noir portugais de l'Inde, et deux Lascars (matelots indiens).

Reparti le 3 juillet, Deschiens gagne la côte africaine. Il appareille de Mozambique le 9 pour Querimbe, où il arrive le 12, y laissant la palle, pour aller faire sa traite à Quiloa. Il en repart le 11 octobre avec 195 esclaves. Contrarié par les vents pour rejoindre les Seychelles où il voulait relâcher afin d'y rafraîchir ses esclaves, il se dirige vers l'île de Diego-Garcia située un peu plus au Nord, qu'il atteint le 2 décembre. Parmi les Noirs mis à terre pour se rafraîchir, quatre hommes et une négresse désertent. Le reste de la cargaison est ramené à l'île de France le 3 janvier 1780 (9).

A l'île Maurice, une procédure fut diligentée par la commission des prises pour juger de la régularité de la prise de la *Salachay*. Deschiens déposa au greffe de l'Amirauté, où ce document n'a pas été retrouvé (10), le routier du vaisseau la *Bouffonne* pour servir de pièce à conviction.

(8) Le capitaine d'après son nom, Swihili Salibu, doit être originaire de la côte africaine. Le capitaine porte un nom à consonnance persane : Hassan-din.

(9) Archives de l'île Maurice, Amirauté. OC/40/176 (3.1.1780) Reproduit *in extenso* dans Auguste Toussaint. *La route des îles. Contribution à l'histoire des Mascareignes*. SEVPEN. 1967. pp. 428-431.

(10) Auguste Toussaint, Le corsaire lorientais Claude Deschiens de Kerulvay. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n° 3 (1975) pp. 317-336.

La *Salachay*, comme l'apprit Deschiens à son arrivée, avait d'ailleurs réussi à s'échapper à Querimbe, où elle aurait dû charger 39 esclaves, en août 1779. Son capitaine, Joseph Derenne, put regagner Mozambique où il s'embarqua sur le négrier *Le Pluton* qui le ramena à Port Louis le 21 décembre 1779 (11).

La *Bouffonne* fut rachetée par Robert Pilot, négociant breton qui, ayant obtenu la permission d'armer en guerre le 8 avril 1780, y fit monter 8 canons de 4 livres de balles et 4 de 12 livres. Deschiens la rebaptise *Philippine*. Avec un équipage de 80 hommes, il fait croisière dans l'archipel des Nicobar, entre l'Inde et la Malaisie, et au cours de l'été 1780 peut réussir plusieurs belles prises : la *Kitty*, le *Prince*, la *Concorde*, enfin une quatrième, le *Hope*.

Le 15 mars 1781, Robert Picot obtient du gouverneur Souillac la permission d'arraisonner *les bâtiments maures sur lesquels il ne se trouvera... ni papiers ou titres par lesquels on puisse constater la nature de la cargaison ainsi que sa propriété... quand même il ne se trouverait à leur bord aucun Anglais*.

Fort de cette commission, Deschiens repart sur la prise *Prince*, plus fin voilier, rebaptisé *Philippine (II)* et s'adjoint une *mouche* ou corvette de 80 tonneaux, le *Philippe* ; il cingle vers les eaux malgaches.

Plus tard, Deschiens, écrivant au Ministre, fera ainsi le récit de sa course :

En mars suivant (1781) je repartis de l'isle de France, montant la Philippine, corsaire de 14 canons de 12 et deux coursiers du même calibre et une corvette. Mon vaisseau portait 380 hommes, matelots et volontaires.

Le 29, à soleil couchant, j'eus connaissance du Sud de Madagascar. Je passai le 30 entre le banc de l'Etoile et la côte, et découvrais deux isles rases, la plus Sud 25 degrés 12, la plus Nord par 24°, formant un canal de deux lieues entre elles et la côte. Ayant traversé la baye St-Augustin et passé entre l'isle de sable et la côte sans y trouver d'ennemis non plus que dans Toulairbay (baie de Tuléar) je me déterminai à faire aiguade à Pombetoc où j'étais d'ailleurs conduit par le désir de recouvrer six français qui m'avaient été traiteusement faits prisonniers dans ma course précédente. Je débarquai, et de nouvelles perfidies me forcèrent à user de représailles.

Je parvins à me faire rendre le seul de ces six français qui avait pu survivre à la rigueur des mauvais traitements.

(11) Arch. Maurice, O/C 40/174.

Par sa déclaration au retour (12), on sait que Deschiens déposa 150 hommes à terre, auxquels s'opposèrent 3000 arabes. La première descente étant restée sans résultat, il fit débarquer un plus grand nombre d'hommes, malgré l'appui de son artillerie, il dut battre en retraite. Il avait pu cependant récupérer un de ces matelots retenu à terre lors de l'incident de juin 1778, et sans doute faire quelques prisonniers, gardés comme butin.

Le 17 avril, Deschiens fit chasser par sa corvette une voile apparue au large, qui s'échoua le 19 à la côte, *percée en deux endroits de sa calle par des coups de ciseaux donnés à la hâte*. Il s'empara de ce bâtiment trouvé sans personne à bord et qui portait le pavillon anglais.

Le 20, il fit enlever à l'abordage par sa chaloupe armée de 25 hommes une autre palle maure venant de la côte d'Afrique et un *champan* (*sambo*, navire en malgache, de l'arabe *sambouk*, plutôt que sampan ?) chargé de riz, sans papiers.

Le 30, la *Philippine* et le *Philippe* partent avec leurs prises pour l'île d'Anjouan où ils arrivent le 7 mai. Là, on fait de l'eau, Deschiens vend le champan 100 piastres au sultan d'Anjouan, et le contraint à lui fournir des vivres... et peut-être aussi quelques esclaves.

L'une des palles, baptisée *la Nanette*, richement chargée de 250 000 livres en or, argent, poudre à canon, fer, toilerie de Surate et esclaves, fut expédiée sur l'île de France. En route, les esclaves (dont précédemment Deschiens n'avait pas parlé) se rebellèrent, tuant le capitaine et son second. Ils purent enfin être maîtrisés grâce au matelot Patrosse qui avait pris le commandement et qui, après avoir continué sa route, échoua le navire aux Seychelles. Une partie de l'équipage et de la cargaison furent ainsi sauvés (13).

L'autre palle, rebaptisée *l'Aimable Emilie*, armée en corvette avec 80 hommes, suivit les deux corsaires en direction de Socotora et du Golfe persique. C'est là que Deschiens dut livrer un combat difficile contre un très gros navire de 1000 tonneaux, le *Salé*, appartenant à l'imam de Mascate. Il réussit à s'en emparer.

Le *Salé*, armé de 50 canons, aurait eu, selon documents d'archives, une cargaison de 12 lacs de roupies, somme considérable (14).

De cette affaire devait naître un différend durable avec l'imam de Mascate qui réclama la restitution du navire, puis en 1787 une frégate en compensation. Selon les autorités de l'île de France (15), *cet événement aurait été la cause du refus de l'imam de laisser expédier des bâtiments chargés de vivres pour l'île de France qui en avait besoin*.

(12) Arch. Maurice, Amirauté, OC 40/375-376, et Lettres R. Pilot. La lettre, non datée, de Deschiens à de Castries, Ministre de la Marine, figure aux AN. Col. C4. 146-147, sous l'année 1783.

(13) Récit de Patrosse, Arch. Maurice.

(14) Ce qui correspondrait, d'après une estimation de 1789, à 3 600 000 livres tournois.

(15) Pourtant le navire avait été déclaré *de bonne prise*, d'après les lois de la mer qui déclaraient *pirate tout ce qui navigue sans expédition et sans papier de mer*, ce qui était le cas du *Salé*.

Finalement le capitaine Man Namara fut chargé de reconduire le navire à l'imam en 1790 (?).

Si l'affaire du *Salé* devait aigrir les relations entre l'imam et l'île de France, la canonnade de la baie de Bombetoka eut pour conséquence non moins inéluctable de nuire au commerce français sur la côte ouest malgache.

Les archives de l'île Maurice portent traces de rares navires marchands faisant escale à Bombetoc de 1780 à 1791, date à laquelle la traite des esclaves à destination des Mascareignes fut interdite par les gouverneurs de l'île de France et de Bourbon.

Parmi eux, citons d'après le relevé d'Auguste Toussaint dans *la Route des îles...* (p. 343 et 517) :

- le navire français la *Victoire*, qui, parti de l'île de France le 29 décembre 1783, toucha d'abord à Quiloa où en moins d'un mois (14 janvier – 12 février 1784) il traita plus de 200 esclaves. Chose inhabituelle, il fit escale au retour à Bombetoc où il arriva le 24 Février. Il y traita environ 80 noirs et repartit le 4 avril pour arriver à l'île de France le 21 mai. Dans sa traversée il avait perdu 57 esclaves (sur 280 environ), outre son capitaine Jean Michel, atteint de scorbut, son second lieutenant, et 4 matelots.

Il faut dire que la traite avait été effectuée en pleine saison des pluies, période la plus éprouvante de l'année, particulièrement pour les esclaves gardés à fond de cale dans une moiteur irrespirable.

- le navire *Les Bons Amis* qui, parti de l'île de France le 25 septembre 1784, fit escale à Bombetoc, puis poursuivit sur Morondava où il subit quelques avaries. Il ne revint à l'île de France que le 17 avril 1785. L'expédition avait duré 205 jours. Il s'agissait aussi certainement d'une expédition de traite d'esclaves.

Ces passages de navires avec escales prolongées démontrent que des relations commerciales étaient néanmoins poursuivies dans la baie de Bombetoka, même si des corsaires français y avaient laissé de fâcheux souvenirs.

2) LES EXACTIONS DU CORSAIRE F. RIPAUD DE MONTAUDEVERT :

En 1788, un nouvel incident survint qui raviva la brouille et émut les administrateurs de l'île de France.

Fils de notaire breton, embarqué comme mousse à l'âge de onze ans, Ripaud navigua sur les côtes malgaches dès 1774 ; en 1776, à l'âge de 21 ans, il y fit deux voyages en tant que commandant en second du *Lézard*. Ensuite corsaire dans la mer des Indes sous les ordres du bailli de Suffren, puis armateur malchanceux du brick *Le Mercure*, il revint à la guerre de course sur l'*Iphigénie* du capitaine Malroux, en qualité de second, puis sur la *Laurette* en tant que capitaine, et tenta un moment sa chance aux Indes aux côtés de Tipou-Sahib qu'il semble avoir voulu mystifier. Officier de marine sur les bâtiments de l'Etat, il fit, à partir de 1807, plusieurs voyages à Madagascar pour ravitailler les

Mascareignes, sur le brick *Le Grappler* qui transporta S. Roux à Tamatave, sur la flûte *l'Etoile*, et sur la corvette *La Vénus*. En 1809, commandant la corvette *La Créole*, il fit partie de la division Hamelin qui, sur les instances de S. Roux, entreprit une descente à Foulpointe. En 1810, il accomplit encore un voyage dans le Sud de Madagascar sur la flûte *La Diligente*. Il participa à la défense de l'île de France, et après la reddition de l'île le 4 décembre 1810, fut embarqué pour l'Europe. Il devait mourir glorieusement au feu le 23 février 1813 en défendant, sur la corvette *La Sapho*, l'entrée de l'Adour, à Bayonne investie par les Anglais.

C'est le 30 juin 1787 que François Ripaud de Montaudevert, armateur et capitaine du brick *Le Mercure* reçut du vicomte de Souillac et de Motais de Narbonne une lettre de commission pour effectuer la traite à Madagascar. Il ne disposait que d'un navire de 120 tonneaux armé de seize hommes d'équipage. Ripaud emprunta au magasin du Roi cinquante-sept fusils et des munitions (ce qui indique, d'après son biographe (16), qu'il avait plus que triplé son équipage), et partit en avril 1788 pour Madagascar d'où il ramena 115 340 livres de riz-gamelle. Il ramena aussi un certain nombre d'esclaves que la rumeur publique l'accusa d'avoir enlevés à Bombétoc sans en acquitter le prix (17).

Motais de Narbonne s'en émut auprès de l'ordonnateur Chanvalon ; il l'avisait par lettre du 7 février 1789 que le Roi pourrait être créancier des Sieurs Montaudevert et Société pour la valeur desdits esclaves. La Société, constituée par François Ripaud, son frère Joseph Benjamin Ripaud de l'Ecotais, et quelques commanditaires, avait en effet malgré ce rapt fait de mauvaises affaires et était en faillite. Les administrateurs s'étaient promis de faire rendre ou payer les esclaves mal acquis.

Un procès s'ensuivit et François Ripaud fut emprisonné. Toutefois, le prévenu put à son tour faire emprisonner son délateur, Groleau, au début de 1791 ; et grâce à l'appui de l'Assemblée coloniale de l'île qui prit fait et cause pour lui, Ripaud put se justifier. Il semble bien qu'on ne lui tint pas rigueur de cet incident (18).

La conséquence en tout cas était que sur place les Français étaient mal vus. Les relations avec le royaume de Ravahiny n'existaient que par l'entremise des peuples de la côte Est, qui venaient y acheter des bœufs et des esclaves. Le trafic était peu important.

(16) Jean Feidel, *A la mer, en guerre. Vie du corsaire Ripaud de Montaudevert (1755-1814)*.

(17) Aug. Toussaint (*La route des îles*, p. 505) ne mentionne qu'un voyage du *Mercure*, accompli en 1789. Le voyage à Bombétoc paraît cependant se situer en 1788.

(18) Telle est la conclusion de Jean Feidel qui relate les faits, pp. 35 à 37 de son ouvrage.

II

LA SITUATION EN 1789

Le *Mémoire* de M. Guiard et le Guenne *sur la traite qui peut se faire à Madagascar*, daté d'octobre 1789, donne un bon aperçu du commerce pratiqué dans la baie de Bombetoka (19). Ces deux informateurs résidaient à Foulpointe :

«1. [17] .. *Bombetoc* à la côte du Ouest (*sic*) sous la domination et souveraineté du Prince Rabibi.

Bombetoc est l'endroit le plus propre pour la traite des bœufs. C'est de cette province d'où viennent tous ceux que [18] nous traitons à la côte de l'Est, les noirs de cette dernière côte traversent l'isle, pour en aller acheter chez les Séclaves pour nous les vendre ensuite ; il est impossible d'établir une traite dans le pays.

Les Arabes y ont des villes et font le commerce avec ces noirs comme nous le faisons avec ceux de la côte de l'Est. Ils retirent de ces insulaires toutes les piastres que nous apportons dans cette isle pour la traite, et moyennant quelques marchandises de Surate, ils ont tout l'argent.

Les vaisseaux anglais y font leur relâche. Cette dernière nation y est aimée. Les Français y faisaient leur relâche aussi autrefois, mais le ravage fait par le Sieur Deschiens, commandant le corsaire *La Philippine*, nous a mis cette province absolument à dos. Il est impossible de s'y établir sans faire de grands sacrifices.

La rivière de Bombetoc se nomme Hounementi (la rivière noire, *oñy mainty*). Les vaisseaux y entrent et sont amarrés à terre. On y plante presque pas de riz. Ces gens vivent à peu près comme ceux [19] de Fort Dauphin.

Le prince Rabibi est souverain, il est traité comme prince. Les Arabes le respectent, ils marchent à quatre pattes lorsqu'ils veulent lui parler. Ce chef a un trône qui lui a été donné par le prince arabe d'Anjouan.

La traite des noirs Mozambique se fait dans cette partie. Les noirs de la côte de l'Est en achètent à Bombétoc chez les Arabes et viennent nous les vendre à Foulpointe.

Les habitants sujets de Rabibi sont au nombre de cinquante mille portant armes. Ils sont méchants et traîtres, ils n'aiment point les Français».

On voit par là que les Français étaient assez mal informés puisque le *prince Rabiby* était en fait une reine. Rabiby ne s'entend d'ailleurs en sakalava que d'une femme, de *Ra*, particule patronymique, et *biby*, Madame (de l'arabe *biby* : dame, maîtresse). Rabiby était en fait son titre honorifique ; son nom véritable était Ravahiny (de *vahiny* : *hôte, passager que l'on accueille*, qualification d'ailleurs peu courante en patronymie) (20).

(19) *British Museum. Add. Mss.* 18. fol. 186 r, paginé de 4 à 23.

(20) Le mot semble avoir été *taboué* au décès de la reine puisque dans le Boëni on entend

L'information, quoique succincte, paraît bonne : le commerce était entre les mains des Arabes, mais c'est Ravahiny qui imposait sa férule. On pouvait acheter des esclaves et des bœufs ; par contre, il y avait peu de riz.

La reine était dans les meilleurs termes avec le sultan d'Anjouan. Selon Mayeur, à qui nous pouvons faire confiance pour la sûreté de ses sources, le commerce des esclaves avait débuté en 1780 pour augmenter considérablement par la suite, notamment après 1800 :

Depuis la révolution (1789), les arabes qui en (1780) ont commencé à supporter des caffres à Madagascar, à MADZANGAYE, leur comptoir de BOMBETOC, s'étant aperçus qu'ils en trouvaient aisément la défaite en ont chaque année augmentés le nombre et aujourd'hui (1807) les traites sont composées de moitié caffres et moitié madégresses (21).

A noter que Madzangaye était la ville des Arabes tandis que Bombetoc située un peu plus au sud dans la baie, était la ville sakalava. Le traitant Dumaine, venu sur place en 1792 précisera bien les choses.

Le traitant Lassalle (ou un affabulateur ayant emprunté son nom) (22) a prétendu également être passé à Majunga en 1789, lors de son retour de Tuléar à Foulpointe par voie de terre. Il s'agit d'une pure invention. Néanmoins les quelques lignes qui concernent le royaume de Ravahiny reflètent la connaissance qu'on en avait à l'époque sur la côte Est :

Le 4 Janvier 1789, j'arrivai à Majunga, capitale du pays des Cyclaves (Sakalava).

Les Arabes y ont un établissement considérable pour protéger leur commerce avec les naturels. La rivière peut recevoir des navires jusqu'à 20 lieues dans les terres. Ce peuple est belliqueux, fort nombreux, tient beaucoup à la propriété de son pays. Les Arabes ne doivent leurs facilités d'y commercer qu'à leur même couleur et surtout à leur soumission aux lois de la reine Vahiny, qui y gouverne très despotiquement. Les ministres et les chefs voient avec autant de peine qu'elle que quelques Blancs pénètrent dans cet état (23).

La justice se fait par le poison... Leur grande richesse est en bœufs (24).

aujourd'hui plus couramment *ampenjiky* que *vahiny*, avec le même sens.

Rabiby se rencontre en toponymie merina dans *Ambohitrabiby*, qui serait un ancien *Ambohidrabiby*. Certains ont voulu y reconnaître le village de *Habib*, mais notre explication par *Ra-biby* est plus vraisemblable.

(21) *Papiers Decaen*. Vol. 102. fol. 56 (113). Mayeur écrit en 1807.

(22) Sur cette dernière hypothèse, voir notre article : Notes sur Madagascar en 1816, *Omalysy Anio* n° 11, 1980, pp. 129-175.

(23) On ignore quels Blancs ont pu pénétrer le pays entre le voyage de Mayeur (1774) et celui de Dumaine (1792). Le renseignement est exact pour le temps de Mayeur (que connaissait bien Lassalle), mais en 1774 *Ra-Vahiny* ne régnait pas encore.

(24) A. Jully, *Mémoire sur Madagascar par Lassalle*, in *Notes, Reconnaissances, Explorations*, Mai 1896, p. 578.

III

LA MISSION DIPLOMATIQUE DE DUMAINE (1791-92)

L'avantage d'une liaison par voie terrestre avec la baie de Bombetoka qui évitait des expéditions hasardées sur la côte africaine plus lointaine, n'avait échappé, ni aux armateurs, ni aux gouverneurs de l'île de France. Successivement les gouverneurs Magallon et Malartic tentèrent de nouer des relations cordiales avec la reine Ravahiny. Il fut même projeté de lui fournir un bateau, lequel, baptisé à son nom, aurait vraisemblablement fait la traite des nègres avec un équipage comorien. Préfiguration de ce qui sera réalisé plus tard par quelques armateurs de la Réunion avec Jean-René sur la côte betsimisaraka, avec un équipage recruté sur place. Cette assistance technique avant la lettre n'était pas désintéressée. Mais l'affaire échoua.

Début 1791, Dumaine, agent des traites sur la côte Est, reçut des gouverneurs de l'île de France la mission de rembourser à la reine Ravahiny *la valeur des neuf esclaves enlevés à Mouzangaye (Majunga) par un capitaine français* (le nom n'en est pas donné : il ne peut s'agir que de Ripaud de Montaudevert) (25). Dumaine devait également se rendre auprès de Chek Salim, sultan de l'île d'Anjouan, mais la perte du brick *la Ravahiny* l'empêcha de remplir sa mission (26).

Les circonstances firent que Dumaine ne put gagner Bombetoka qu'à l'été 1792 sur le brick *Les deux frères*. Or, la reine des Séclaves confisqua les piastres qui devaient revenir au propriétaire (vraisemblablement un arabe ou un indien) spolié de ses esclaves (27).

L'agent français apporte un bon aperçu de la situation politique et commerciale. La reine exigeait que les vaisseaux français allassent mouiller vis-à-vis du village de *Taffian-Tarang, dit Pombetoc par les navigateurs* (28). Dumaine les dissuade d'obéir à ces injonctions : *les meilleures opérations de commerce sont toujours préparées et faites avec les Indiens établis parmi les Arabes à Mozangaye* et il laisse entre les mains d'un nommé *Ibrahim négociant maure de Dely (Delhi)* une instruction écrite à l'intention des capitaines des vaisseaux français. Notons qu'au cours de son séjour, le brick *Les Deux frères* arrivé en Juillet resta d'ailleurs mouillé à Mouzangaye.

(25) Il est étonnant cependant que Dumaine, bien informé en tant qu'agent commercial à Madagascar, ne souffle mot du raid précédent de Deschiens, et laisse sous silence le nom de F. Ripaud, il est vrai revenu en bonnes grâces auprès des armateurs de l'île de France.

(26) Dumaine, *Idée de la côte occidentale de Madagascar (Rapport de voyage d'Avril 1792 à Octobre 1792, Annales de Malte-Brun, t. XI (1810) pp. 26 et 55.*

(27) Lettre de Dumaine aux administrateurs de l'île de France, du 18 Novembre 1792 : « Le propriétaire d'une partie des fonds s'est présenté pour en solliciter la remise, mais elle l'a rebuté par des menaces ». *Op. cit. p. 35.*

(28) *Antafia-ant-alafia* : au débarcadère sur le sable. *Pombetoc, pour ampombitoka, au bosquet de rafia solitaire.* Ce lieu n'offrait que peu de ressources et était régenté, aux dires de Dumaine, « par deux ou trois fripons que Ravahiny y a placés ».

Dumaine explique que *les palles maures ont coutume d'arborer le pavillon anglais en rade*. Il obtint de la reine, pour la propre sécurité des navires, qu'il ne serait plus arboré aucun pavillon de cette nation au village de Mouzangaye. Il eut avec Ravahiny *trois ou quatre entretiens* et celle-ci lui fit part de ses *protestations d'amitié envers les Français*. C'était l'indice que le passage meurtrier de Deschiens et l'enlèvement d'esclaves par Ripaud avaient été oubliés.

Dans son récit, Dumaine donne une description exacte de la ville :

La ville de Mouzangaye renferme plus de 6 000 Arabes et Indiens avec leurs familles. Il y a des mosquées... On y construit beaucoup de doubles chaloupes(?) et des pinques de 150 tonneaux et au dessus (des boutres ou sambo malgaches). Les pirogues du pays sont toutes à balanciers et fort artistiquement construites... (29)

Les marchands de Surate envoient à Mouzangaye, chaque année, deux palles, armées sous pavillon anglais, qui sont chargées d'étoffes et soies nommées acoutis (langouti) et de diverses toiles qu'ils échangent avec les Malgaches pour les productions territoriales, ainsi que pour des esclaves, de l'argent ouvragé, des piastres, de l'écaille, etc. Ce sont les Indiens qui occupent continuellement les Arabes, en leur confiant des effets pour aller les débiter au loin, moyennant une commission de dix pour cent. Ceux-ci ont des chaloupes qui font la traite du riz dans les rivières, et qui remontent celle de Pombétoc (la Betsiboka) à plus de vingt-cinq lieues dans le sud-est, lorsque les Indiens font des envois de marchandises dans le pays des Hovas (30). Enfin, je suis assuré que le commerce de Mouzangaye est d'une activité étonnante...

Et d'ajouter :

Aucun Séclave (Sakalava) ne cohabite avec les Arabes (31); il vient seulement à Mouzangaye pour y apporter ses denrées à vendre.

Ainsi deux mondes se cotoyaient : les autochtones, et les commerçants arabes et indiens, qui vivaient à part. La ville arabe, divisée en trois districts et veillée par *trois chefs arabes, nommés par la reine des Séclaves, pour administrer la police et la justice*, n'avait en fait qu'une apparence d'indépendance. Les Arabes bénéficiaient en quelque sorte d'une concession, celle-là même qui avait été accordée par le grand-père de Ravahiny cinquante ou soixante ans auparavant, vers 1730 (32).

(29) *Op. cit.* p. 27.

(30) Nous comptons dans une étude ultérieure reprendre l'examen de l'itinéraire suivi par les marchands allant de la baie de Betsiboka en Ankova dans les siècles passés.

(31) *Op. cit.* p. 28. Précision intéressante sur l'apartheid des étrangers immigrés.

(32) La date de fondation de la ville de Majunga communément admise (1745) doit être avancée. La ville figure en effet sur la carte de Holst, datée de 1740, sous la dénomination de Madgonga, sur la rive orientale de la Betsiboka, tandis qu'Ampompotoka (Ampombitoka) est porté sur la rive occidentale. Le passage de Holst dans la baie doit se situer en 1738, et si le dessinateur a porté le nom de Madgonga, c'est qu'il s'agissait de plus que d'un simple village.



Dumaine, en parlant de la reine, fait cette remarque :

Les Arabes redoutent son autorité et son caractère, malgré qu'ils aient des forces suffisantes pour lui résister.

Il indique ensuite que la reine Ravahiny était en bons termes avec les Hova :

Elle ne vit en bonne intelligence qu'avec les Hovas, dont elle a soin de capter l'amitié par des présents de bœufs, qu'elle envoie au roi du pays chaque année... Le peuple séclave de l'intérieur, ainsi que celui d'Ancaye (Ankay, ou pays beza-nozano), font un commerce de bétail très lucratif avec les Hovas ou Amboi-lambes (Amboalambo) (33).

Elle craignait au contraire la révolte des peuples limitrophes du Sud-Est, ses voisins d'Antsianac et d'Ancaye, et également ses plus proches voisins à l'Ouest, car au moment où Dumaine s'y trouvait, elle faisait des préparatifs hostiles contre les gens de l'Ambongo pour se venger de quelques enlèvements de troupeaux et d'esclaves.

La reine habitait dans l'intérieur des terres, vraisemblablement à Marovoay, un village que toutefois Dumaine ne nomme pas. Il signale seulement qu'en se rendant à sa résidence, il rencontra une des branches de la rivière de Pombétoc, environ quinze lieues auparavant d'y parvenir... remplie de caïmans monstrueux, de même que les autres rivières des environs (34).

Au départ de Dumaine, le 6 août, 1792, par voie de terre pour Foulpointe, la reine donna ordre aux Arabes et Indiens de Mouzangaye de lui fournir des secours gratuits (35). On sait par contre que lorsque Mayeur avait tenté de se rendre à la capitale de Marovoay en 1774, le roi lui avait refusé l'accès du pays, et il avait dû rebrousser chemin sans le voir, car il ne tolérait pas l'arrivée des Européens par voie de terre. C'est sans doute pourquoi Dumaine avait jugé préférable de venir par mer, mais comme on le voit, il était surtout intéressé par la reconnaissance de l'itinéraire terrestre qui permettait d'acheminer les bœufs et les esclaves de Majunga à Foulpointe (36). C'est ce trajet qu'il accomplit au retour.

Grandidier, quant à lui, a lu sur la carte Modgongo, ce qui semble une erreur pour Madgonga. *Histoire de la géographie*, p. 123, sous l'entrée Mojanga. L'étymologie donnée sous note 1 paraît fantaisiste (*ville des fleurs*).

- (33) *Op. cit.* p. 31. On constate qu'il n'est question que d'un seul roi hova. Dans l'esprit de Dumaine, il s'agissait donc, en 1792, d'Andrianamboatsimarofy. Ce n'est qu'un peu plus tard que Dumaine, rédigeant le récit de voyage de Mayeur de 1785, apprit que ce roi avait un rival en la personne d'Andrianampoinimerina, son travail de rédaction du récit de Mayeur pouvant être daté d'Avril 1793.
- (34) *Op. cit.* p. 29. Marovoay signifie en malgache : beaucoup de crocodiles (le caïman est une espèce américaine, alors que le crocodile malgache est le *crocodilus niloticus*).
- (35) Mayeur avait reçu les mêmes secours sans bourse délier. Il lui fut remis par le chef Dianhomay 23 bœufs, dont 11 pour lui, 6 pour les marmites de Foulpointe et 6 pour ceux de la baie d'Antongil. *Voyage à la côte de l'Ouest.. (1774)*, BAM. X, p. 82.
- (36) Déjà en 1787, Dumaine avait envoyé une expédition chez la reine des Séclaves, pour tâcher d'ouvrir une traite de bœufs avec son peuple.

Dumaine ne dit pas combien d'esclaves il put acheter à Mouzangaye. Le récit de son voyage nous apprend seulement que sur le chemin du retour, à Ambahats, le 6 Septembre, tous ses compagnons de voyage, noirs et blancs, étaient pris des fièvres, et que *le chemin devenait très pénible à ceux dont les forces étaient presque épuisées de maladie*. Il avait déjà perdu un blanc natif de Saint-Malo, et en perdit deux autres malgré un séjour de dix jours à Ambahats, où il traita des bœufs *avec une partie des armes, de la toile et de la poudre qu'(il) avait été obligé de rapporter de Mouzangaye*.

Cet aveu démontre qu'il n'avait pu réaliser auprès de Ravahiny les achats d'esclaves (et de bœufs ?) qu'il se proposait de faire. On comprend toutefois que, pour les bœufs, il ait préféré les acheter à mi-parcours du pays antsihanaka, afin de leur éviter partie des fatigues de la route.

Il perdit encore deux esclaves *par l'ardeur du soleil* en gravissant la haute montagne d'Anquiripy, par une route *extrêmement fatigante, après avoir été forcé d'abandonner au village (du chef Siroufaye) trois blancs malades qui n'étaient pas encore en état de marcher*.

On peut conclure de ces indications glanées au fil du récit que l'expédition comptait peut-être une dizaine de blancs, et au total au moins une cinquantaine d'individus, sans compter les esclaves.

L'itinéraire suivi n'est pas bien connu dans sa partie centrale(37). Après le passage de la Mahajamba, à 20 lieues de la mer (?), et l'achat de bœufs à Ambahats, Dumaine localise le village du chef Siroufaye *à droite d'une rivière considérable qui forme plusieurs cascades dans les montagnes et parmi des rochers, et qui court avec violence dans le Nord-Ouest*. Il s'agit vraisemblablement de la rivière de Mampikony. De là, il gravit le mont Anquiripy qui *sépare les domaines de la reine (c'est-à-dire Ravahiny) du quartier d'Androna, avoisinant Antsianac* au Sud-Est ; puis atteignit un village peu éloigné de la Bémarivou, branche de la Soufia (la Bemarivo, affluent de la Sofia). Il mit ensuite six (ou dix) jours de marche(38) pour atteindre Androuba (Andromba)

Voyage au pays d'Ancaye en 1790. p. 190. Dumaine raconte qu'à cette occasion *on pratiqua... à (son) égard l'épreuve du tanguin sur des poulets ; les poulets ne moururent pas, et j'en reçus des compliments et des félicitations*, dit-il. Mais on ne sait si les envoyés avaient pu rencontrer Ravahiny en personne. C'était en tout cas de bon augure pour une expédition future.

(37) Voir notre tentative ci-contre, comparée à la route suivie par Mayeur en 1784. Dès 1810, le géographe P. Lapie retrace cet itinéraire en rapportant le nom des villages traversés sur sa *Carte des Îles de Madagascar, de Bonaparte et de France...* parue dans les *Annales de Voyage* de Malte-Brun, t. XI, p. 4. Mais les erreurs ont nombreuses : il place Mousangaye au Nord du Vieux Maselage, face aux îles plus tard dénommées îles Radama ; il fait déverser la Bemarivo et la Sofia dans la baie d'Antongil ; il situe Andromba à proximité de la côte Est, et loin par contre du lac (Alaotra) traversé par la Manangouré (Maningory) ; le trajet général est incurvé vers le Nord au lieu d'être incurvé vers le Sud ; enfin le Mont Anquiripy apparaît comme une chaîne de montagne Nord-Sud qui détermine la ligne de partage des eaux des côtes Ouest et Est de la grande île.

(38) Le texte d'Epidariste Colin, communiqué à Malte-Brun, porte successivement ces deux

sur les bords du lac Alaotra, où il séjourna quinze jours *pour y placer en crédit de bœufs le restant des armes et effets de l'Etat, dont (il n'avait) pu se défaire*. Cette remarque incidente supplémentaire prouve que le commerce de Mouzangaye n'avait pas atteint l'ampleur que Dumaine en attendait. Il revint à Foulpointe, après avoir passé la rivière Manangouri (Maningory), en traversant la forêt de l'Est en quatre jours par des sentiers tortueux et boueux, faisant halte à Sahatavé (Sahatavy) puis dans quelques villages ruinés par la guerre que Yavi y avait faite deux ans auparavant (en 1790).

Parti de Mouzangaye le 6 Août 1792, il arrivait à Foulpointe le 26 Octobre 1792. Il rendait compte de son voyage aux administrateurs de l'île de France par lettre du 18 Novembre 1792. Le trajet était long (deux mois et demi, y compris les haltes prolongées de 10 et 15 jours) et pénible, bien qu'entrepris en fin de saison sèche, période la plus favorable (si ce n'est pour la nourriture des troupeaux) ; plusieurs européens avaient succombé aux fièvres et aux fatigues, ainsi que des esclaves. Les expéditions par voie terrestre pour Mouzangaye, où l'on n'avait pu écouler le lot de fusils, étaient donc peu rentables. Il n'y eut pas de relations suivies avec le royaume de Ravahiny, et seuls quelques traitants arabes, sakalava ou encore betsimisaraka, continuèrent à s'aventurer sur ces pistes.

Néanmoins, en dépit des exactions de Deschiens et du vol d'esclaves perpétré peu d'années auparavant, le bon déroulement de l'expédition démontrait que les rapports avec les Français s'étaient améliorés.

Durant cette période, le port de Majunga paraît avoir servi d'escale pour le ravitaillement en riz à quelques navires de traite des Mascareignes qui se rendaient à Kiloa. Peut-être le brick interlope le *Sans-Culotte*, armé par Le Même et Marouf, capitaines de vaisseaux-corsaires, y fit-il une escale en mai 1796, se rendant à Kiloa où il chargea 348 esclaves.

Guillaume-Marie Angenard indique qu'au voyage aller le brick devait se ravitailler en riz à Madagascar et raconte qu'au retour, la traite étant interdite, la cargaison d'esclaves ne put être débarquée à Saint-Paul (île Bourbon) ; le brick revint mouiller à Tamatave ; puis, les choses s'étant arrangées par le renvoi des deux représentants de la République, récemment arrivés de France, Baco et Burnel, venus proclamer la liberté de tous les noirs, les esclaves furent débarqués à l'île de France le 23 Août 1796(39).

indications (p. 45 et 46 du texte imprimé). Il y a certainement une faute de lecture ou d'imprimerie.

(39) Angenard. *Mémoires...* p. 492-493.

IV

L'INTERMEDE DE L'AMPHITRITE (JUN 1797) ET DE LA REGÉNÉRÉE (JUILLET 1797)

En 1797, la baie de Majunga reçut la visite du navire corsaire *L'Amphitrite* de 40 canons commandé par Le Même. En février de cette année, le corsaire, monté par 400 hommes, avait capturé non loin du banc des Aiguilles un riche galion espagnol, *La Reine-Louise*, venant de Lima via les Philippines. Il portait 2 millions 1/2 de piastres, outre d'autres marchandises de valeur ; arraisonné, il fut dirigé sur l'Île de France. Mais, mise à mal par une violente tempête où elle faillit sombrer, la frégate *L'Amphitrite* dut se réfugier à Saint-Augustin pour les réparations les plus urgentes ; puis son commandant préféra gagner *Mazangail*, dans la rivière de *Bambetoc*, ..., où il y avait de petits chantiers de construction tenus par des Arabes, afin de s'y radouber.

A son arrivée, *L'Amphitrite*, mal amarrinée, coula sur fond vaseux, le 8 Juin 1797. Le matériel et les provisions (à l'exception des biscuits) purent être récupérés et l'équipage ainsi que les nombreux Espagnols prisonniers s'installèrent à la côte sous des tentes.

Les Arabes, peu satisfaits de cet envahissement, refusèrent pendant trois jours de fournir le ravitaillement en riz, ce que voyant, une petite escouade fut formée pour investir un village. Un corps de plus de 3 000 Arabes ou *Malgaches*, dit Angenard, voulut s'opposer à leur progression, mais devant les menaces de les foudroyer et brûler leur village, menaces d'autant plus sérieuses que la colonne était précédée de quatre canons de gaillard, les autochtones consentirent à livrer contre argent comptant les bœufs et le riz réclamés.

Angenard raconte qu'un Arabe de *Mazangail* s'était empressé d'aller avertir la reine, l'invitant à constituer une force armée pour repousser l'ennemi :

La reine avait déjà donné cet ordre, dit Angenard, lorsque Le Même la circonvinrent par des cadeaux ; trois Français expédiés par le capitaine Le Même, se présentèrent chez cette princesse, porteurs de riches présents et réclamèrent sa protection. Ils lui exposèrent qu'une frégate française entrant à Mazangail pour se réparer, à la suite d'une tempête, s'était perdue à l'entrée de la rivière, qu'on n'avait pu sauver les vivres, que les Arabes avaient refusé de vendre du riz et des bœufs, et que ce motif seul avait déterminé le capitaine à marcher en armes sur le village pour s'en procurer, plutôt que de laisser ses hommes mourir de faim.

La reine, qui aimait beaucoup les Français, poursuit Angenard, changea aussitôt ses ordres. Plusieurs Malgaches furent envoyés à Mazangail pour déclarer que son intention était qu'on nous respectât et qu'on procurât ce dont nous avions besoin. Nous n'eûmes qu'à nous louer de ces peuplades (40).

(40) *Op. cit.* p. 499.

Sur ces entrefaites deux bricks français venant de l'île de France mouillèrent devant la ville dans l'intention de *faire la traite*, preuve que les relations étaient redevenues bonnes avec les traitants. Ils furent réquisitionnés pour ramener les naufragés à l'île de France. Seuls restèrent à terre une quarantaine d'hommes, dont Angenard, lesquels s'étaient proposés de continuer la course sur une chelingue achetée aux Arabes, et une trentaine d'invalides qui n'auraient pas supporté le voyage.

La chelingue baptisée *Le Va-Tout* fut grée des débris du corsaire et armée de deux canons de gaillard. Fusils, sabres, pistolets, haches d'armes et grenades complétaient l'armement. L'équipage prit le costume arabe, et sous le commandement de Le Joly quitta Majunga le 24 Juillet 1797 en direction d'Anjouan, où il était prévu d'arraisonner deux bricks arabes, portant pavillon anglais, porteurs de piastres et de dents d'éléphants, qui, d'après renseignements, y faisaient relâche.

Après quatre jours de mer, l'équipage du *Va-Tout* arriva en vue de l'île, à minuit, sans pouvoir approcher par suite d'un calme. Au jour, on reconnut une frégate qui se dirigeait vers la chelingue. C'était la frégate *La Régénérée*, capitaine Willaumez, qui avait appris par les naufragés en relâche à Mahé, sur le chemin du retour, le sort de *L'Amphitrite*, et également la présence des deux bricks à Anjouan. Or, la frégate s'était déjà emparée de ces deux derniers la veille. Ils étaient effectivement chargés d'un riche butin (44 000 piastres) et d'un bon lot de défenses d'éléphants.

Le faux équipage arabe fut prié de passer à bord de *La Régénérée*, qui fit route pour Majunga afin d'y embarquer les malades et les reliquats du naufrage. Les pilotes de la frégate profitèrent de l'escale pour sonder les fonds de la pointe des pêcheurs jusqu'au delà de l'île verte, et dresser le profil de la côte qui fut dessiné par l'officier Gicquel. Ceci nous vaut un *Plan de la baie de Mazangaille* (1797), conservé dans les archives du Ministère de la Guerre où seule la rive Est de la baie a été relevée avec soin, l'autre rive n'étant que figurée à l'estime.

La reine n'apprit que plus tard l'arraisonnement des deux navires arabes qui, à ses dires, venaient de Majunga, et qui avaient été dépouillés de leurs piastres (41). Dès qu'elle en eut l'occasion, elle s' alarma de cette atteinte au droit des gens et en écrivit aux administrateurs de l'île de France. Ceux-ci lui répondirent le 2 Décembre 1798 par une lettre lénifiante et polie, fort habile, mais qui était en fait une fin de non recevoir :

Malartic et Chanvalon à la reine de Bombétoc.

Le 12 frimaire an 7^o (2 Décembre 1798)

(41) Il est vraisemblable, vu l'itinéraire suivi, que ces deux bricks arabes venaient de la côte africaine (Mozambique ?) et après une relâche à Majunga, se dirigeaient sur l'Inde.

Illustre sultane,

Nous avons reçu la lettre que Vous nous avez adressée relativement aux deux navires qui ont été visités et dont tout l'argent a été pris par une des frégates de la République française, en sortant de votre port ; et par laquelle lettre Vous nous recommandez Deldridin chargé de réclamer ledit argent.

Nous aurions certainement saisi avec empressement l'occasion qui se présentait de vous témoigner toute l'étendue de notre attachement pour votre personne en ordonnant sur le champ la remise de l'argent réclamé par Deldridin ; mais quoique chefs nous sommes soumis aux lois de notre nation, lesquelles sont confiées à des juges, qui sont chargés de leur exécution, et qui seuls peuvent prononcer si ce qui a été pris par les vaisseaux français doit être rendu ou non.

Lorsque Deldridin est arrivé, le jugement des prises réclamées était envoyé à nos tribunaux ; il n'y a encore rien eu de prononcé, mais comme nos lois sont justes, nous ne pouvons que vous assurer que le jugement qui en pourra résulter sera fondé sur le Droit général de toutes les nations.

Signé : Les administrateurs généraux (42).

Entre temps le galion espagnol avait été reconnu de bonne prise par deux jugements. On préleva sur la cargaison la somme de 80 000 piastres qui fut versée dans la caisse du gouvernement de l'île de France, moyennant quoi le navire fut convoyé jusqu'à Ténériffe par les frégates *La Vertu* et *Régénérée* dont l'équipage reçut une gratification de trois mois de solde (43).

Les Archives de Port-Louis ne conservent pas de trace du jugement annoncé par Malartic et Chanvalon (44).

Nous ignorons le nom du bateau qui vint porter la missive à Ravahiny, mais cet échange de correspondance ne dut guère améliorer les relations commerciales.

Cependant, si l'on en croit Garneray, les relations seraient restées bonnes... Mais, faut-il croire cet écrivain hableur plus fidèle par son pinceau dans les restitutions de combats maritimes que dans les relations historiques que retrace sa plume.

(42) AN. Col. C⁴. 137.

(43) Angenard. *Mémoires...* p. 502. Il y aurait même eu à l'arrivée de l'amiral Sarcey à l'île de France un troisième jugement de prise. Cette affaire fit grand bruit en Europe car les Espagnols se plaindrent qu'on leur ait extorqué une somme si importante pour un service rendu à un allié. Il fut arrêté qu'on s'en rapporterait à la décision des gouvernements français et espagnol. En fin de compte, le gouvernement français accepta de restituer les 80 000 piastres versées, déjà dilapidées.

(44) Le registre du tribunal de commerce chargé de juger les prises faites en 1793-1802 (Reg. F 39 des Archives de Maurice) s'arrête à la date du 3 thermidor an V (31 Juillet 1797). Le registre F 36, contient un relevé des parts de prises d'argent enlevé à des navires arabes en 1798.

LA PSEUDO-MISSION DIPLOMATIQUE DE GARNERAY (1799)

Dans un article récent, Wolf Woulkoff, qui n'a pas soupçonné la supercherie littéraire, a présenté ainsi l'épisode qui aurait conduit Garneray à Bombétoc (45):

La visite à la Reine de Bombetoc fut entreprise par un voilier, le Mathurin, capitaine Cousinerie. Ce bateau de la marine marchande française était affrété mi-partie par des commerçants, mi-partie par le gouverneur de l'île de France, Malartic. L'intention était d'expédier le Mathurin en éclaircur chez la Reine de Bombetoc pour essayer de négocier un traité de commerce visant principalement à ravitailler la colonie (les deux îles des Mascareignes)...

Sur le Mathurin fut affecté un matelot du bateau corsaire La Preneuse qui venait de succomber héroïquement à une attaque anglaise en décembre 1798. [Il s'agit de Garneray]. Ayant temporairement les fonctions de deuxième lieutenant, il joue dans ce récit de l'expédition le rôle principal, puisque c'est lui le négociateur avec la Reine de Bombetoc...

Wolf Woulkoff a cru de bonne foi le récit de Garneray, tout en s'inquiétant de quelques graves omissions : notre négociateur ne cite pas une seule fois, en effet, le nom de la *Reine de Bombétoc* pourtant bien connue des administrateurs de l'île de France qui la qualifiaient même de Sultane. On s'étonne donc que le négociateur prétendu ne lui ait pas décerné ce titre (ou celui de Rabiby, déjà usité en 1789).

Garneray Louis, fils d'un peintre de genre ainsi qu'il le dit lui-même dans son autobiographie romancée, *Voyages, aventures et combats*, parue en 1836, naquit à Paris le 9 février 1783. Seulement âgé de 13 ans et demi, il s'embarqua à la Rochelle comme mousse sur la frégate *La Forte* (46), commandée par son cousin Beaulieu-Leloup, en partance pour l'océan Indien. Il arriva à l'île de France en fin 1797 sur un trois-mâts portugais, *L'Eleinger*, que *La Forte* avait saisi sur le banc des Aiguilles à l'est du Cap de Bonne Espérance. Il prit part ensuite, sur *La Forte* à sa croisière dans l'océan Indien ; à Batavia, il embarqua à bord de la corvette *La Brûle-Gueule*, capitaine Bruneau de la Souchais. C'est sur cette corvette, dans les eaux de Manille, en compagnie de *La Preneuse*, capitaine l'Hermitte, qu'il exerça ses premiers talents de peintre de marine, à l'été 1798. Revenu à l'île de France, il passa à bord de *La Preneuse* qui appareilla le 15 août 1799 pour la baie de Saint-Augustin, au Sud de Madagascar, puis la baie

(45) Wolf Woulkof, *Une visite à la reine de Bombetoc : présentation d'un texte de 1799. Commentaires géographiques et historiques. BAM. t. 51/2, 1973 (1975), pp. 13-36. Y inclus, Commentaires sur le système juridique et social des Sakalava du Boina. Leurs instruments de musique. par Clovis Ralaivola, pp. 17-18.*

(46) Cette frégate faisait partie de l'escadre du contre-amiral de Sercey, avec les frégates *La Vertu*, capitaine l'Hermitte, *La Seine*, capitaine Bigot, *La Régénérée*, capitaine Willaumez; et les corvettes *La Mutine* et *La Bonne citoyenne*. La division s'augmenta à l'île de France de deux frégates, *La Cybèle*, capitaine Tréhouard, et *La Prudente*, capitaine Magon.

Delagoa sur la côte africaine. Chassée de cette baie par les Anglais, *La Preneuse* livra combat dans le canal de Mozambique au *Jupiter* qui put s'échapper. Revenue à l'île de France, la frégate trouva le port bloqué par deux vaisseaux de ligne anglais, et s'échoua, bombardée par les boulets adverses.

S'il était bien à bord de *La Preneuse*, dont il retrace fidèlement la croisière, Garneray n'a pu par contre se trouver également à bord de *L'Iphigénie*, capitaine Malroux, dont il raconte aussi le combat, équipé contre la corvette anglaise *Trincomalee*, qui explosa en entraînant avec elle la perte de *L'Iphigénie* prête à l'abordage. Garneray n'a pas participé à cette action, et son récit est une supercherie littéraire (47).

Garneray aurait pu certes se trouver à bord du *Mathurin*, si cette goëlette a bien été chargée de mission pour Bombetoc, puisque la lettre du gouverneur Malartic pour la Sultane Ravahiny est datée de début Décembre 1799. Mais un argument de poids semble s'opposer à cette hypothèse. Garneray n'avait pas encore 17 ans, et on voit mal le gouverneur de l'île de France confier une mission diplomatique à un gamin de cet âge. Ce simple fait auquel s'ajoutent toutes les invraisemblances du récit suffit à confondre notre imposteur, qui n'est à cette occasion qu'un *hableur de haute jactance*, comme l'a qualifié fort justement l'écrivain de marine la Varenne dans sa préface à un livre sur Surcouf (48).

Garneray aurait été ensuite l'aide de camp de Robert Surcouf dont il a dépeint quelques hauts faits ; mais là encore il n'est pas certain qu'il ait participé à tous les combats qu'il décrit, et ses récits n'ont pas convaincu.

Pour en revenir à la description du royaume de Ravahiny, notons tout d'abord que Garneray ne cite pas le nom de la ville où la reine résidait : Marovoay.

Wolf Woukoff s'étonne en outre que la *capitale* du royaume porte dans le récit le même nom que le petit village où il fallait débarquer de pirogue avant de

(47) *L'Iphigénie*, qui dans le récit de Garneray, devient *l'Amphitrite* (que l'on a vu ci-dessus couler en baie de Bombetoka), avait appareillé de l'île de France le 25 août 1799 (dix jours après le départ de *La Preneuse*), et le capitaine Malroux trouva la mort le 13 octobre 1799. Le récit du combat fut rapporté par les rescapés revenus sur *La Perle*, une prise arabe que Malroux avait faite dans les jours précédents, commandée par Ripaud de Montaudevert, lequel participa également au combat contre la goëlette qui servait de *mouche* au *Trincomalee*. Sur ce marin, voir de son descendant, Jean Feidel, le mémoire qu'il a consacré à la *Vie du corsaire Ripaud de Montaudevert (1755-1814)*. Cet auteur fait mention des erreurs et invraisemblances du récit de Garneray, qui dans un dessin publié par *La France Maritime* situe le combat en plein jour alors qu'il s'était déroulé de nuit (*op. cit.* p. 85-93). Le rapport de mer de Ripaud, très succinct a été enregistré au Port-Louis le 20 novembre 1799. Auguste Toussaint le reproduit, p. 439 de la *Route des Indes*.

(48) Dans la préface rédigée pour le livre intitulé : *Robert Surcouf d'après le livre de bord de ses bâtiments, les archives de sa famille et les documents de la Marine de Saint-Malo*, où un de ses descendants, R. Surcouf, a inclus deux épisodes tirés des *Mémoires* de Garneray, l'écrivain de marine La Varenne juge les deux récits reproduits d'une *éclatante et pénible verbosité*. C'est dire combien les historiens doivent se défier de cet écrivain, plus romancier qu'historien, et qui présente comme vécus des épisodes dont il a eu seulement connaissance par sa fréquentation des marins dans les ports, ou au cours de sa captivité dans les pontons anglais, sujet d'un autre de ses livres.

gagner la résidence à l'intérieur des terres ; mais là, il a fait erreur, pensons-nous, car il est fort possible que le débarcadère de l'autre côté de la baie ait été dénommé Ampombitoka (49).

Par ailleurs, les invraisemblances affluent dans le récit. Citons au passage :

- la présence de *grosses et longues fourmis rouges* dont les piqûres étaient *tellement douloureuses* que Garneray et ses gens durent pour s'en défaire se jeter à plusieurs reprises dans les grandes flaques d'eau qu'ils rencontrèrent au long du sentier ; il s'agit là d'une confusion manifeste avec les sangsues (*linta*) de la forêt de l'Est, mais ces sangsues n'existent pas dans la basse vallée de la Betsiboka ;
- la présence de *rabinesara* (ravintsara), dont le fruit est *le plus délicieux que l'on puisse imaginer, et que les indigènes font entrer dans presque tous leurs ragoûts et dans leurs breuvages* ; alors qu'il s'agit d'un arbre de la forêt orientale, inconnu dans le Boëni ;
- la présence près des sièges de réception de *vertèbres de baleine*, alors que celles-ci n'étaient pêchées que sur la côte Est de la baie d'Antongil à Foulpointe ;
- la présence d'un pont-levis donnant accès à l'enceinte du palais royal, pompeusement qualifié de *Louvre* ; alors que les Malgaches, s'ils disposaient parfois de planches pour franchir les fossés d'enceintes de leurs capitales, n'ont jamais utilisé de pont-levis (50) ;
- la présence éminemment suspecte d'une *charmante amboalame* (*amboalambo*) à la carnation blanchâtre (51) à qui il décerne le titre de *sous-reine*, mariée au *sous roi*, chef du petit village de Bombetoc ;
- l'existence de courses de taureaux avec mise à mort par une jeune fille (!) ; il s'agit là, selon nous, d'une pure affabulation romanesque ;
- enfin la seule phrase rapportée par l'auteur est un mélange de *pidgin* maritime de l'époque, plus proche du *betsimisarakana* que du *sakalava* (52).

Quant à la description par Garneray des instruments de musique, elle ne peut authentifier son récit, ces objets étant répandus dans tout Madagascar.

A la vérité, l'ouvrage ne peut absolument pas constituer un document histo-

(49) P. Vérin a démontré dans sa thèse sur *Les échelles maritimes de la côte N.O. malgache* que la toponymie portuaire malgache est parfois difficile, le nom ancien étant transféré à une nouvelle localisation. Ce fut le cas pour les deux Masselage (l'ancien et le nouveau) ; ce fut le cas aussi, semble-t-il, pour Pombitoc/Bombetoc, qui passa de la rive ouest de l'estuaire de la Betsiboka à la rive est.

(50) W. Wouloff s'est amusé à dessiner à la p. 206 les *grosses fourmis rouges* et le *pont-levis* reconstitué. Cela ne peut constituer une preuve d'authenticité.

(51) Les jeunes filles *amboalambo* étaient par contre recherchées par les traitants sur la côte Est pour servir de bonnes à tout faire aux Mascareignes.

(52) Il s'agit de la formule de salutation : *Finar, sacato* ; *encor cabaa*, que Garneray traduit : *Bonjour l'ami, comment vont les procès ? (Finaritra, sakato ; akory (ny) kabary ?)*. Les Sakalava n'emploient pas les deux premiers termes.

rique (ni même ethnologique) fiable. Ajoutons, comme en fait la remarque incidente Woulkoff, que sur le dénombrement de dix vaisseaux français arrivés de la côte ouest de Madagascar à l'île de France entre 1775 et 1808, *Le Mathurin* est cité par Auguste Toussaint uniquement pour l'année 1802, de retour de Zanzibar (53), et non en 1799. De nouvelles recherches seraient donc nécessaires pour savoir si *le Mathurin* a bien fait le voyage en 1799, en provenance directe de l'île de France.

Que faut-il donc retenir du récit romancé de Garneray, à la lecture facile certes, mais sans prétention au reportage sérieux ? peu de choses, si ce n'est qu'il fait état d'informations de seconde main, telles que les connaissances colportées de bouche à oreilles dans le milieu des marins, et qui sont les suivantes :

— l'aspect arabe de Mazangaïe :

Le village de Mazangaïe, situé au Nord d'une rade immense, est habitée par des Arabes, ainsi que l'annonce l'architecture basse et massive des maisons, dont la blancheur éclatante, encadrée par une végétation riche et puissante (??), attire de loin le regard (p. 187 du texte reproduit par Woulkoff) ;

- la présence d'interprètes portugais ; mais la description du noble portugais, Carvalho, est hautement fantaisiste (pp. 187-188). Ce nom paraît emprunté au gouverneur du Mozambique (!) qui s'appelait effectivement de ce nom ;
- l'exigence de droits de douane exorbitants réclamés par les arabes de Mazangaïe. Garneray se proposait justement, dit-il, d'obtenir de la reine le dégrèvement de droits de la cargaison du *Mathurin* (p. 32) ;
- l'éloignement de Mazangaïe de la capitale de la reine : Garneray dit avoir mis deux jours pour s'y rendre et trois pour le retour, temps acceptable pour se rendre à Marovoay ;
- les propositions d'une *alliance* entre la reine de Bombétoc et le gouverneur de l'île de France, Malartic, lequel aurait ainsi renouvelé la tentative de Magallon avec Dumaine.

Par contre, il ne faut prendre ni à la lettre, ni au sérieux, la description de l'aspect physique de la reine non plus que celle de la capitale que *personne n'a peut-être visitée depuis notre expédition* (!), annonce fièrement Garneray, à preuve que les Français s'y rendaient peu souvent. On s'étonne au reste que le trône de la reine, offert par le prince d'Anjouan, ne soit pas évoqué, alors que des traitants de la côte Est avaient noté l'information.

Il n'empêche que la mission de Malartic auprès de la reine Ravahiny a sans doute existé ; en tout cas les pièces d'archives nous révèlent la correspondance échangée fin 1798. Garneray en avait donc connaissance, et là-dessus, il se sera donné le beau rôle d'ambassadeur !

(53) *Op. cit.* p. 15. Le faible nombre de bateaux relevés par Auguste Toussaint dans *La route des îles...* s'explique au surplus par le fait que les capitaines de navires venaient se ravitailler en riz à Majunga en allant en traite d'esclaves sur la côte africaine, mais n'y touchaient pas au retour (voir notamment pp. 496-497). Les capitaines n'indiquent pas toujours le lieu de leurs escales, si aucun événement majeur ne s'y est produit.



VI

LES RELATIONS APRES 1800

Après 1800, le renom de Ravahiny ne se trouva guère rehaussé si l'on en croit le voyageur-naturaliste Chapelier, toujours bien informé, qui certes ne vint jamais dans son royaume mais rapporte l'impression générale de ses contemporains. Dans une lettre au Préfet colonial Léger à l'île de France, il indique, à propos du roi Ra-Marou-Manampou, roi des Malattes mort en 1754, que son père, *s'il faut en croire la tradition orale de ces peuples était Anglais*, et que sa mère était *de la famille des Zafine-Bolamena qui est celle qui règne aujourd'hui sous ce nom chez les Saka-lavas (Céclaves) et de laquelle est issue Rava-hyné, leur reine, femme cruelle et de l'ignorance la plus crasse*.

Si donc cette femme était loin d'être en odeur de sainteté, c'est peut-être que les Betsimisaraka auraient eu à l'époque des relations difficiles avec elle pour le transit des esclaves par voie terrestre ; peut-être au contraire est-ce l'opinion des seuls marins français. On ne saurait ici rien affirmer.

Selon Barthélémy de Froberville, la reine était souvent désignée à la côte Est sous le nom de *l'étrangère* (54). Après tout, ce n'était peut-être que la traduction de son nom (*Ra-vahiny*), encore qu'il semble que Chapelier ait ignoré cette étymologie, en décomposant le mot en *Rava-hyné*.

Il semble que durant une première période très peu de navires français aient fréquenté les ports de la côte Ouest. Une remarque incidente d'Epidariste Colin qui naviguait en 1804 entre la côte et les Comores nous confie que *les navires qui partent de l'île de France pour aller à Mozambique, sont souvent retenus par les calmes sur la côte occidentale de Madagascar* et il leur conseille de relâcher à Nossé (Nossi-be), sans dire mot de Majunga ou Pombetoc. Lui-même, se trouvant sur un des navires de l'escadre de Linois en 1804, fut déporté par les courants du canal de Mozambique, sur la côte Ouest de Madagascar, au Sud du Cap Saint-André (55).

Dans son *Mémoire and notice explanatory of a chart of Madagascar*, mémoire bilingue faisant suite à sa carte couvrant Madagascar, les Comores et les Seychelles (1817) le géographe Lislet Geoffroy rend compte de l'imprécision de ses relevés pour la côte Ouest malgache :

(54) *BAM*. t. X (1913). Voyage à la côte de l'Ouest... Voir in fine, Extrait d'une lettre de M. Mayeur du 18 Juillet 1806, p. 91, note 1.

(55) *Les courants du canal, dans la Mousson du Sud-Ouest, portent sur la côte avec une telle violence, que le navire sur lequel j'étais en 1804, se trouvant dans le Sud de Mayotte et se dirigeant vers l'Ouest, servi d'une assez bonne brise, se trouva deux jours après, sur la côte de Madagascar*. Ep. Colin, *Renseignements géographiques et nautiques sur la mer des Indes*, cité en note dans *Idée de la côte occidentale de Madagascar. Annales des Voyages...* t. 11 (1810), p. 24. Capmartin qui se trouvait aussi faire partie de l'équipage de la flotte de Linois, laisse entendre que le point touché sur la côte fut Saint-Augustin, *Annales des Voyages*. t. 11, p. 55.

Le pays entre la baie Saint-Augustin et Bombetoc a peu de relations extérieures ; ainsi les détails n'en peuvent être bien exacts. Je me suis servi, pour cette partie, de la carte de Steel, déjà citée, et il reste encore quelques doutes sur les longitudes de Bombetoc, et des Caps Saint-Vincent et Saint-André. Toute cette côte est défendue par des hauts-fonds et des rochers très-multipliés ; on retrouve les mêmes dangers jusqu'au Cap d'Ambre (56).

La carte de Capmartin révèle d'ailleurs une méconnaissance grave de la toponymie et de l'oronymie. C'est ainsi que Mouzangaye y est porté comme le nom d'une rivière qui débouche dans la baie de la Mahajamba, la rivière Matzimba (Mahajamba) débouche par contre dans la baie de la Betsiboka, en même temps que le Manigara (pour Mananara, d'ailleurs mal situé, l'Ambia (?), et une rivière non dénommée qui ressortant du lac des Antsianak (donc du lac Alaotra) se confond ensuite avec le Mangoro (!) pour déboucher sur la côte Est à Manourou (Mahanoro). Bombétok est placé à l'intérieur des terres, à peu près à l'emplacement d'Ambato-boëni, confusion évidente avec la capitale du royaume sakalava, Marovoay ; enfin le site de Tananarive, situé entre les hautes vallées de la Mansiatre (Mantsiatra) et de la Manatang (Manatana) n'avait même pas été gravé, et a été porté à la plume après coup ! C'est dire combien étaient mal connus la côte Ouest et l'intérieur.

Il est vrai que les géographes ont toujours été en retard de plusieurs lustres pour connaître l'intérieur des pays exotiques, ignorants qu'ils étaient des relations des marchands ou même de celles des voyageurs et explorateurs opérant sur mission officielle (57).

Les cartographes perpétuaient ainsi des erreurs anciennes(58), et n'osaient faire confiance aux informateurs contemporains dépourvus de titres et, à leurs yeux, de compétence. C'est la raison pour laquelle les récits de voyages de Mayeur resteront quasi-ignorés jusqu'au XXe siècle (59).

Au contraire de leur émule, Mayeur, et d'une exception, Dumaine, la plupart

(56) *Mémoire...* p. 10.

(57) Mayeur avait accompli ses voyages d'exploration à la demande de Benyowski, à qui il remit certainement un rapport précis avec ses itinéraires. Dumaine, se rendant dans le pays des Séclaves (Sakalava) en 1792, agissait sur les ordres des administrateurs généraux de l'île de France.
Idée de la côte occidentale... p. 20.

(58) C'est ainsi que lors de son voyage dans l'Ouest en 1794 Mayeur chercha vainement à s'informer de la localisation de Moriganos sur la côte N.O. : *Quelques questions que j'ai faites, je n'ai pu savoir l'endroit où doivent mouiller les vaisseaux qui vont à la côte de l'Ouest. Les Noirs ne connaissent pas Moriganos ou Morigabos, ou feignent de ne pas le connaître...* *BAM.* t. IX (1913) p. 60.

Le port de Moringano ou Moringany figurait depuis plus d'un siècle sur la quasi-totalité des cartes européennes, mais n'était pas fréquenté et avait sans doute disparu depuis longtemps (si même il a existé !).

(59) Pourtant l'un des plus intéressants, celui accompli dans l'Andrantsay en 1777, fut adressé au Ministre de la Marine en France. Cet original n'a jamais été retrouvé. Il fallut toute la sagacité et la tenacité de Barthélémy de Froberville pour que les écrits de ce découvreur inégalé fussent recueillis et transmis à la postérité.

des traitants de la côte Est ne s'aventuraient guère à l'intérieur, ou en tout cas ne rapportaient pas par écrit le récit de leurs aventures. Ils étaient en relations avec Ravahiny par l'intermédiaire de leurs courtiers ou de marchands arabes, qui effectuaient le voyage par voie terrestre.

Quelques relations maritimes étaient effectuées directement au départ des îles Mascareignes. Mariette, ex-corsaire qui avait fréquenté les ports malgaches, et que le Général Decaen désigna, en 1806 pour lui faire tenir un rapport sur l'activité économique des ports de la grande île, note :

En avril (de chaque année), un ou deux petits bâtiments sont expédiés de l'isle (de) France pour Bombétoc. Ils achètent là, à cette époque, chacun cent cinquante noirs.

Il ajoute :

dans le même mois s'y fait une récolte de riz assez abondante, mais il est de mauvaise qualité, et se transporte le plus souvent en Afrique, vers Mozambique.

Les capitaines de traite se rendant au Mozambique, à Zanzibar ou à Kiloa, avaient en effet l'habitude de se ravitailler à l'aller, et faisaient route directe à leur retour d'Afrique avec leur chargement d'esclaves.

Mariette expose également, en note, que les Arabes introduisaient des esclaves africains à Bombetoc, et que certains étaient acheminés par voie terrestre jusqu'à la côte Est :

Après l'équinoxe de mars, les Arabes arrivent à Bombetoc, côte de l'ouest de Madagascar, partant de Zanzibar, de Quiloa, jusqu'au cap d'Algade (Delgado). Ils introduisent en cette île 1.000 noirs africains, qui 2 ou 3 ans après finissent par être vendus aux Français, à Foulpointe ; moitié séjournent dans le pays des Ovas (Hova) ; l'autre moitié s'achemine directement de Bombetoc en ce lieu (60).

Mariette, nommé ensuite agent commercial à Tamatave, devait être emporté par les fièvres le 18 Mai 1807, trois semaines seulement après son arrivée.

Pour la période où son successeur Sylvain Roux fut agent commercial à Tamatave, du 14 juillet 1807 à février 1811, les relations paraissent avoir été bonnes puisqu'il n'est signalé aucun incident. Les traitants français établis sur la côte Est n'effectuaient pas le trajet de Bombetoc, qu'ils laissaient à des intermédiaires arabes ou betsimisaraka. Plusieurs voyages étaient effectués chaque année, et le terminus des expéditions de traite était Foulpointe.

Dès son arrivée, Sylvain Roux comprit qu'il serait profitable au trafic des traitants de nouer de bonnes relations avec la reine Ravahiny, et encore plus avec les traitants arabes qui commerçaient à Majunga et y importaient des esclaves

(60) *Archives municipales de Caen. Papiers du Général Decaen. Reg. 102. Folios 288-292-v. Voir f. 290, note G, et f. 291 r. (Nous avons actualisé l'orthographe de certains mots).*

africains. C'est pourquoi S. Roux donna son accord à une expédition projetée par les traitants Lemaître et Bruneau, installés sur la côte Est. D'accord avec le Capitaine Général Decaen, il mit sur pied une expédition de reconnaissance.

Le 17 octobre 1807, il faisait part à Decaen de son intention de réunir à Tamatave la traite des caffres venant de Bombeitock (la baie de Bombetoka)(61).

Il envisageait ainsi de détourner sur Tamatave le commerce de traite d'esclaves en provenance de la baie de Bombetoka qui aboutissait à Foulpointe, où le chef Sasy, dont il désirait contrecarrer les projets d'indépendance, créait des ennuis répétés aux traitants. Cette solution lui aurait permis en outre de contrôler la quasi-totalité des traitants en réduisant à rien ou presque l'activité de Foulpointe.

Il demandait au Capitaine Général 80 mousquetons afin d'armer la petite troupe que devaient emmener le traitant Lemaître et son associé Bruneau. Cette troupe devait se composer de 150 marmites (62).

Decaen répondait le 12 novembre 1807(63), après avoir discuté du choix de Tamatave comme principal établissement :

(61) Roux à Decaen. 17 Octobre 1807. *Les blancs allant dans ce pays (Bombeitock) stimuleront les Arabes et les feront venir chez nous plutôt qu'à Foulpointe, où, en général, ils éprouvent beaucoup de tracasseries...*

Il s'agira alors de réunir à Tamatave tous les genres et espèces de commerce. Les bœufs de la partie du N.O. de cette isle sont infiniment meilleur marché que ceux du Sud-Ouest. Ils n'auront pas un grand détournement à faire pour arriver chez nous et de Tamatave nous les tirerons avec autant de facilité des pays d'Anxianac et des Séclves que (de) Foulpointe. Mon but, qui sans doute sera aussi approuvé par vous, serait de recevoir à Tamatave la traite des caffres venant de Bombeytok. Pour cet effet il faudrait un certain appareil dans la députation que nous pourrions faire à la fameuse reine de Bombeytok. Il serait nécessaire de faire rendre libre les chemins, pour que cette traite se fit sans inconvénient de la part des Arabes, et des Français qui voudraient se livrer à ce genre de commerce. Deux particuliers véhiculés sans doute par l'intérêt commercial se proposent de faire cette députation, sauf le cadeau que le gouvernement voudrait qui fut fait en son nom à la reine Ravahiny : ils ne demanderaient qu'un prêt de 80 mousquetons, pour leur défense, et l'appareil nécessaire pour leur fruit dans cette opération. Ils seraient accompagnés de 150 marmites, et traverseraient ainsi 150 lieues de pays, mais toujours en amis. Autrefois nos relations commerciales s'étendaient fort au loin de ces côtés. Messieurs Dumaine, chef de traite pour le roy, et Beniowsky, commandant de Madagascar, avaient été eux-mêmes en ambassade auprès de cette reine, et avaient obtenu que le commerce de cette partie se porterait sur Foulpointe, comme chef lieu alors du gouvernement. Je n'ai donc, comme vous voyez, Mon Général, d'autre but en tout cecy que d'attirer à notre chef-lieu tout le commerce, et d'y rendre par ce moyen notre établissement durable. Sous deux ou trois ans, notre population s'augmenterait considérablement et le gouvernement trouverait sur ces côtes un établissement propre à favoriser toutes ses vues.

Les quatre vingt mousquetons ne seront jamais perdus, ils seraient vendus avec avantage au retour.

(62) Les marmites étaient des hommes à gage, porteurs des bagages et capables éventuellement de faire le coup de feu.

(63) AN. col C⁴ 131 c. 197 et s. Lettre n° 1 du 12 Novembre 1807.

... Je trouve bien les dispositions dans lesquelles sont le Sr Lemaître et son associé, de pénétrer jusqu'à Bombétok. [198 r.] C'est plus par le commerce qu'autrement qu'on parvient à ouvrir les communications, à connaître les peuples, leurs mœurs et leurs usages, ainsi qu'à établir avec eux des liaisons durables. Aussi, pour aider l'entreprise de ces deux traitants, j'ai dit au Sr Lemaître, d'après son exposé pour me persuader de la probabilité de réussir, que je l'aiderai en quelque chose ; à cet effet, j'ai ordonné que 50 fusils, car je ne puis dans ce moment disposer de mousquetons, quatre barils de poudre et 100 paquets de cartouches armées seraient chargés sur Le Lucile et vous seraient adressés pour lui être remis par vous, lorsqu'il partirait pour ce voyage, aux conditions qu'il a offertes de rendre ces armes à son retour ou d'en remettre la valeur.

Je vous observe que je ne trouve pas qu'il soit quant à présent opportun, dans le cas où on ne [198 v.] rencontrera pas d'obstacles pour arriver jusqu'à Bombétoc, de s'y présenter avec les apparences d'une démarche que j'aurais ordonnée. Je trouve plus prudent et convenable que ces traitants agissent en leur privé nom.

Il ne faut autre chose, avec leur caractère ostensible de traitants, qu'une autorisation pour un voyage dans l'intérieur de l'isle et pour aller même jusqu'à Bombétoc, afin d'étendre autant que possible leurs relations commerciales. Il faut toujours se garder de faire au nom du Gouvernement, aucunes démarches ostensibles si on n'a pas la presque certitude du succès ; ce qui ne peut s'acquérir que par suite de renseignements indépendants et persuasifs, faits préalablement. On ne saura donc qu'au retour du voyage de ces MM^{rs} et d'après leurs rapports qu'on pourra beaucoup mieux [199 r.] apercevoir si effectivement on peut établir la communication avantageuse et lucrative que vous indiquez comme possible entre la côte N.O. et la côte N.E. de Madagascar.

Enfin, on fera tout ce qu'on pourra pour recueillir le plus de renseignements afin qu'on soit à même de se faire l'idée la plus juste des avantages [206] que le commerce pourrait espérer du naturel de ces peuples, des productions du pays, des besoins qu'ils peuvent avoir, de la possibilité des échanges ; en un mot des relations qu'on pourrait y établir.

Il faudra qu'à l'avenir les personnes que vous autoriserez à se rendre à l'intérieur vous fassent, au retour, un rapport de leur voyage ; il conviendra par conséquent que vous leur donniez des indications sur ce qu'elles devront observer.

Le Capitaine Général,

Decaen

Lemaître se mit en route avec les 50 fusils (au lieu de mousquetons) et les 4 barils de poudre. Mais il fut abandonné par ses marmites et dut rebrousser chemin fin novembre 1807, alors que la saison des pluies approchait (64).

Le 5 avril 1807, en réponse à la lettre de S. Roux du 28 novembre précédent, l'avisant que Lemaître avait renoncé au voyage de Bombetoc, Decaen lui écrivait (65) :

[38 r.] ... *Puisque le Sr Lemaître n'a point fait son voyage, les fusils qui lui avaient été confiés à cet effet doivent être employés pour armer ceux qui formeront la dite compagnie (celle de gardes nationales, que S. Roux avait constituée pour défendre nos établissements de la côte) à charge par eux de les entretenir en bon état et de répondre de leur valeur, s'il arrivait de les casser ou de les perdre.*

Puis, répondant par même lettre à celle de S. Roux du 4 Décembre, il ajoutait:

Il conviendrait que vous recommandiez à ceux qui pénètrent dans les terres de tenir un journal exact comme le sieur Chardenoux (66). Cependant il est nécessaire qu'on ait soin d'estimer le chemin fait, et de décrire autant que possible la nature du pays; c'est-à-dire observer s'il est plat ou montueux, couvert de bois ou découvert, s'il paraît fertile et peuplé; les noms de rivières; estimer leur largeur et profondeur, dire si elles sont encaissées et si leur cours est rapide ou lent, et indiquer la direction du courant.

L'associé de Lemaître, Bruneau, nullement découragé par l'échec de la première tentative, se proposa aussitôt de tenter une nouvelle expédition, et partit à son tour *par une autre route* (67). Roux resta longtemps sans nouvelles, et eut quelque appréhension sur le sort réservé au traitant-explorateur.

En avril 1808, alors que Bruneau venait de partir, il recevait une lettre écrite en arabe d'un négociant de Bombeytock qui se proposait d'amener des noirs à la côte Est, et qui, en même temps, portait plainte contre des *naturels* (vraisemblablement des Sakalava ou des Betsimisaraka qui effectuaient leurs razzias dans les eaux du canal de Mozambique). Ces *naturels* lui avaient volé deux chelingues

(64) Roux en rendit compte à Decaen par lettre du 11 janvier 1808.

(65) AN. Col. C⁴ 131.

(66) Chardenoux, traitant installé sur la côte Est depuis 1805, et qui avait été le secrétaire de Mariette durant sa courte période de présence à Tamatave (30 Avril 1807–12 Mai 1807) avait effectué un voyage de traite à Tananarive en Septembre-Octobre 1807. En pays bezanozano, au passage de Mangoro sur le chemin du retour, il s'était fait voler 25 esclaves. Il avait alors, avec l'aide des *principaux chefs des Betanimènes*, monté une expédition pour les récupérer, ce qu'il obtint en grande partie, mais avec beaucoup de difficultés. Il avait rédigé un journal de route, tant de son voyage à Tananarive que de l'expédition qui suivit, tous deux communiqués à S. Roux. Ce dernier les jugeant intéressants, et désireux d'obtenir des instructions du gouverneur général sur la conduite à tenir vis-à-vis des Bezanozano, les avait adressés au capitaine Général. Sur cette expédition de traite, voir notre article, *Les péripéties du voyage de traite de Chardenoux de septembre à novembre 1807*. A paraître dans *Omalysy Anio*.

(67) Roux à Decaen. 3 février 1808.

chargées de deux cents noirs venant de la côte d'Afrique (68). Roux apprenait un peu plus tard (fin mai), que l'expédition de Bruneau était arrivé à son but (69):

J'étais sans nouvelles de M. Bruneau, ou du moins j'en avais eu de fort peu consolantes. J'apprends aujourd'hui et je vous transmets avec le plus grand plaisir qu'enfin après mille traversées il est parvenu chez la reine de Bombeytock et qu'il était près (de) revenir de chez elle, lorsque le Malgache de qui je tiens cette nouvelle l'a quitté. Dieu veuille qu'il se tire bien de ce voyage qui a été bien long, bien pénible sans doute, mais dont les détails devront être curieux.

On ne sait si Bruneau ramena des esclaves *mozambika*, but de son voyage, et quel fut le résultat de son entrevue avec Ravahiny.

Bruneau tardait cependant à rentrer et à nouveau S. Roux faisait part de ses appréhensions à Decaen (70) :

Je n'ai encore que d'anciennes nouvelles de nos deux expéditions au sud et au nord. Je les attends avec bien de l'impatience : l'apparence de quelques forces et d'une réunion de blancs en impose aux Malgaches, mais ils se dédommagent bien amplement de la retenue qu'on leur impose lorsqu'ils vous trouvent divisés et éloignés de vos établissements principaux.

Fin juin 1808, un arrivage de noirs de traite venant de Matzangaye fut annoncé à Foulpointe. L'un d'eux était atteint de variole, et des mesures sévères furent prises pour empêcher la contamination aux noirs qui attendaient l'embarquement. Apparemment, aucun messager n'apportait de nouvelles de Bruneau.

Ce n'est qu'en août que ce dernier fut enfin de retour. S. Roux écrivait alors à Decaen, le 23 août (71) :

Monsieur Bruneau est enfin arrivé de son voyage. Les détails vous parviendront par la Zéléé... Le chemin est ouvert... et les communications ne seront pas difficiles...

Mais aucun rapport de voyage ne fut adressé par Bruneau qui préféra repartir immédiatement pour une nouvelle expédition, dans le Sud cette fois-ci, à Mahéla. Enfin, le 5 janvier 1809, Roux pouvait écrire à Decaen (72) :

C'est avec un plaisir infini que j'ai l'honneur de vous rendre compte que MM. Bruneau et Cotard que je croyais assassinés dans le Sud viennent enfin de me donner de leurs nouvelles... Je vais bientôt me trouver en mesure de vous faire parvenir ce journal de Madzangaye, puisque M. Bruneau est retrouvé...

Il ne semble pas cependant que ce journal soit parvenu à Decaen. Peut-être

(68) Roux à Decaen. 30 avril 1808.

(69) Roux à Decaen. 24 mai 1808.

(70) Roux à Decaen. 18 Mai 1808. L'expédition au Sud était celle de Duhoulbec en An-drantsay.

(71) Roux à Decaen. 23 Août 1808.

(72) Roux à Decaen. 5 Janvier 1809.

même Bruneau ne le rédigea-t-il jamais ? L'expédition de reconnaissance ne semble pas en tout cas avoir modifié les courants de traite. Les esclaves africains continuèrent à être acheminés sur Foulpointe comme par le passé. S. Roux obtint certainement des renseignements oraux détaillés. Malheureusement, il n'apparaît pas des archives conservées qu'il en ait fait part à Decaen. On peut d'ailleurs au vu de la carte censée reproduire son itinéraire d'exploration s'interroger sur le sérieux de son enquête (73).

Les dernières nouvelles reçues par S. Roux en provenance de la baie de Bombetoka datent du milieu de l'année 1808, puis d'avril 1809, et font état d'une grave épidémie de variole survenue à Majunga. Dès juin 1808, quelques cas se manifestèrent à Tamatave et Foulpointe parmi des esclaves en attente d'embarquement (74). Les traitants arabes cessèrent le trafic au point que S. Roux écrivait le 19 juillet 1808 au Général Decaen :

De Foulpointe, on me marque que les bandes de noirs qui ordinairement y affluaient en juin et juillet n'y paraissent pas du tout... (75).

Effectivement, la variole allait faire une hécatombe sur les bords de la Betsiboka, car l'épidémie paraît s'être prolongée jusqu'en saison des pluies. S. Roux en informait le Général Decaen par lettre du 19 avril 1809 :

Ce qu'il y a de plus désagréable pour notre commerce, c'est que la petite vérole qui est extrêmement répandue dans l'isle a fait un si grand ravage à Madsangaye (Majunga) près Bombeytok que l'on dit que ce village si peuplé est réduit au tiers au plus de ses habitants et qu'ils ont perdu tous leurs esclaves et que les Arabes de la côte d'Afrique n'osent pas y aller en de nouvelles traites... (76).

Il n'est pas question de Marovoay où résidait la reine, mais une épidémie aussi sévère dut avoir une grande extension.

Le trafic d'esclaves qui avait facilité l'essor de la ville de Madzangaye contribuait ainsi à la perte de milliers d'habitants. Le courant de traite fut interrompu pour plusieurs années semble-t-il, ce qui explique que la date du décès de Ravahiny n'ait été rapportée par aucun capitaine de navire fréquentant habituellement la baie.

Les archives françaises n'ont pas révélé jusqu'à ce jour traces de relations commerciales suivies avec la baie de Bombétoka à la fin du règne de la reine

(73) Voir notre article (à paraître) : *S. Roux, explorateur en chambre*, et l'extrait de la carte que nous reproduisons ci-dessous. C'est la première fois qu'est signalé un *nouveau Bombétoc* alors que la littérature de voyage si elle parle d'un *ancien* et d'un *nouveau Masselage* ignore une telle qualification pour Bombétoc. Sur ce point cependant, nous ne saurions que rester prudent. Il est possible que cette appellation soit un des renseignements fournis de vive voix par Bruneau. On ne peut en dire plus.

(74) AN. SOM. 234/513. Roux à Decaen, du 20 juillet 1808. Voir également la correspondance de S. Roux et de Gémin adressée au général Des Brulys à l'île Bonaparte (la Réunion).

(75) AN. SOM. 234/513. Roux à Decaen, du 29 juillet 1808.

(76) id. Roux à Decaen, du 19 avril 1809.

Ravahiny. Le blocus anglais des Mascareignes empêchait d'ailleurs tout trafic d'esclaves dans cette direction. Il apparaît cependant que quelques bateaux français fréquentèrent la baie. C'est ainsi qu'en août 1812, Prior, sergent à bord de la frégate *Nisus* envoyée par le gouvernement anglais du Cap réprimer et prévenir les attaques sakalava contre les îles des Comores, rencontra au Mozambique un capitaine de navire français (dont il ne donne pas le nom) qui lui raconta qu'à l'un de ses 17 voyages à Madagascar, il avait aperçu presque toute la surface de Bombatoke couverte de pirogues, avec plus de 40 000 personnes, hommes, femmes et enfants (!), rassemblés en vue d'une expédition de razzia.

Il est dommage que ce capitaine (qui était peut-être au service des Portugais ?) n'ait pas écrit ses mémoires. Était-il venu acheter sur place le butin des razzias ? On ne sait (77). Car il est évident que les Malgaches qui dévastaient les Comores et la côte africaine en ramenaient de nombreux prisonniers qu'ils revendaient comme esclaves aux arabes de Majunga (78), qui eux-mêmes devaient en assurer la revente, soit à l'intérieur de la grande île, soit en pays merina, aux traitants de passage.

Aucun bâtiment militaire français ne paraît avoir visité la baie durant cette même période. En 1804 l'escadre du Général Linois qui fit escale à Anjouan en Juillet-Août, avec trois bâtiments (le *Marengo*, l'*Atalante* et la *Sémillante*), n'explora pas la baie de Bombetoka (79) ; et l'amiral Duperré qui livra bataille à une escadre anglaise dans les eaux de Mayotte début juillet 1810 et se ravitailla à Anjouan, ne reconnut pas non plus les côtes malgaches.

Ravahiny, selon Guillain qui recueillit sa documentation sur place une trentaine d'années plus tard, serait morte en 1812. Effectivement, ni le capitaine Philip Beaver, commandant du *Nisus*, ni le sergent Prior ne la rencontrèrent... (80).

A la même date, le gouverneur Farquhar, à l'île Maurice, croyait encore que la reine gouvernait les Sakalava, mais il paraît n'avoir en aucun renseignement de première main. Sa lettre au Comte de Liverpool, du 28 Juillet 1812, révèle seule-

(77) En 1811, le Sultan d'Anjouan avertissait le gouverneur Mendonça, à Ibo, qu'une attaque se préparait contre le Mozambique ; que les Sakalava avaient des guides connaissant le pays ; et que même, dit-on, des Français les accompagnaient. *B.N. Lisbonne. Fonds général. Codice 8470, n° 6. Sultão Alaui Bono Hussene Bono Omaro Sultane Muenhe Fane à Mendonça [1811]*.

(78) En 1810, un traitant musulman d'origine Makua qui commerçait dans la baie de Bombetoka racheta une mulâtresse et plusieurs autres sujets enlevés des îles Querimba. Ces femmes furent ramenées à Ibo par un prince de la Grande Comore, qui affirma qu'il en avait laissé d'autres en pays sakalava. *A.H.U. Moz. Cx. 53, Sousa Cesar à Antonio de Melo Castro et Mendonça. Ibo, 28 Décembre 1810. Quarante ans plus tard des notables comoriens, notamment des femmes de souche royale, étaient encore rachetés par leurs familles de la Grande Comore, qui les réclamaient à Radama II. Ces femmes avaient donc été vendues en pays merina. Fontoynt et Raomandahy, La Grande Comore. Mémoire de l'Académie malgache. XXIII. Tananarive, 1937. p. 17.*

(79) Colin et Capmartin qui étaient à bord d'un bâtiment reconnurent seulement le cap Saint-André avant de toucher à Saint-Augustin.

(80) *Le Nisus* ne s'attarda d'ailleurs pas dans les eaux du canal de Mozambique (Août à Octobre 1812).

ment que *de façon générale, huit à dix navires appartenant soit aux Portugais, soit aux Arabes, fréquentent Bombetoka* (81).

Les Portugais, quant à eux, étaient encore en relations épistolaires avec elle, qu'ils connaissaient sous le nom de reine Vaine de Bom-Bottoque (Bombetoka). Le sultan d'Anjouan avait prié le gouverneur de Mozambique d'intervenir pour faire cesser les raids meurtriers des Sakalava et le gouverneur portugais avait dépêché un émissaire à Bombetoc en Février 1811. La reine répondit que les Sakalava avaient organisé leurs raids pour venir en aide au fils du sultan d'Anjouan dont le père avait été assassiné, et au fils du sultan de Mohéli dont le père avait subi le même sort lesquels leur avaient demandé des renforts pour leurs guerres intestines (82).

Il faut de plus que la reine Ravahiny ait encore vécu en 1811. Elle n'avait pas empêché les razzias qui ramenaient un butin d'esclaves profitable, mais ne les avait pas organisées non plus. Les annales malgaches recueillies par le P. Callet dans les *Tantara ny Andriana* ne contredisent pas la date du décès, puisqu'il y est rapporté que Ravahiny mourut au début du règne de Radama, qui aurait succédé à son père en 1809/10 (83).

Ainsi disparaissaient, presque incognito aux yeux des Européens, deux des plus grands rois de Madagascar qui surent régner en parfaite intelligence pendant une trentaine d'années, l'un au cœur du pays merina, l'autre sur la côte nord-ouest. Bien que tous deux en rapports avec les traitants français qui venaient quérir des esclaves et livraient en contrepartie des armes et de la poudre, ils furent les derniers bastions de l'indépendance malgache contre les entreprises européennes que, la rivalité anglo-française sur les mers aidant, ils purent parfaitement maîtriser.

(81) J. Valette. *Madagascar et les théories de Sir Farquhar en 1812. Bull. Madagascar* N° 287, pp. 348-359. *Bombetoka, petit port du Nord-Ouest, a été longtemps le point de départ du commerce avec le Mozambique, l'Arabie et l'Abyssinie. Ce port est à présent gouverné par une Reine qui est très despotique...* (p. 356). J. Valette signale en note que Ravahiny était morte en 1808 ; ce qui nous paraît une erreur.

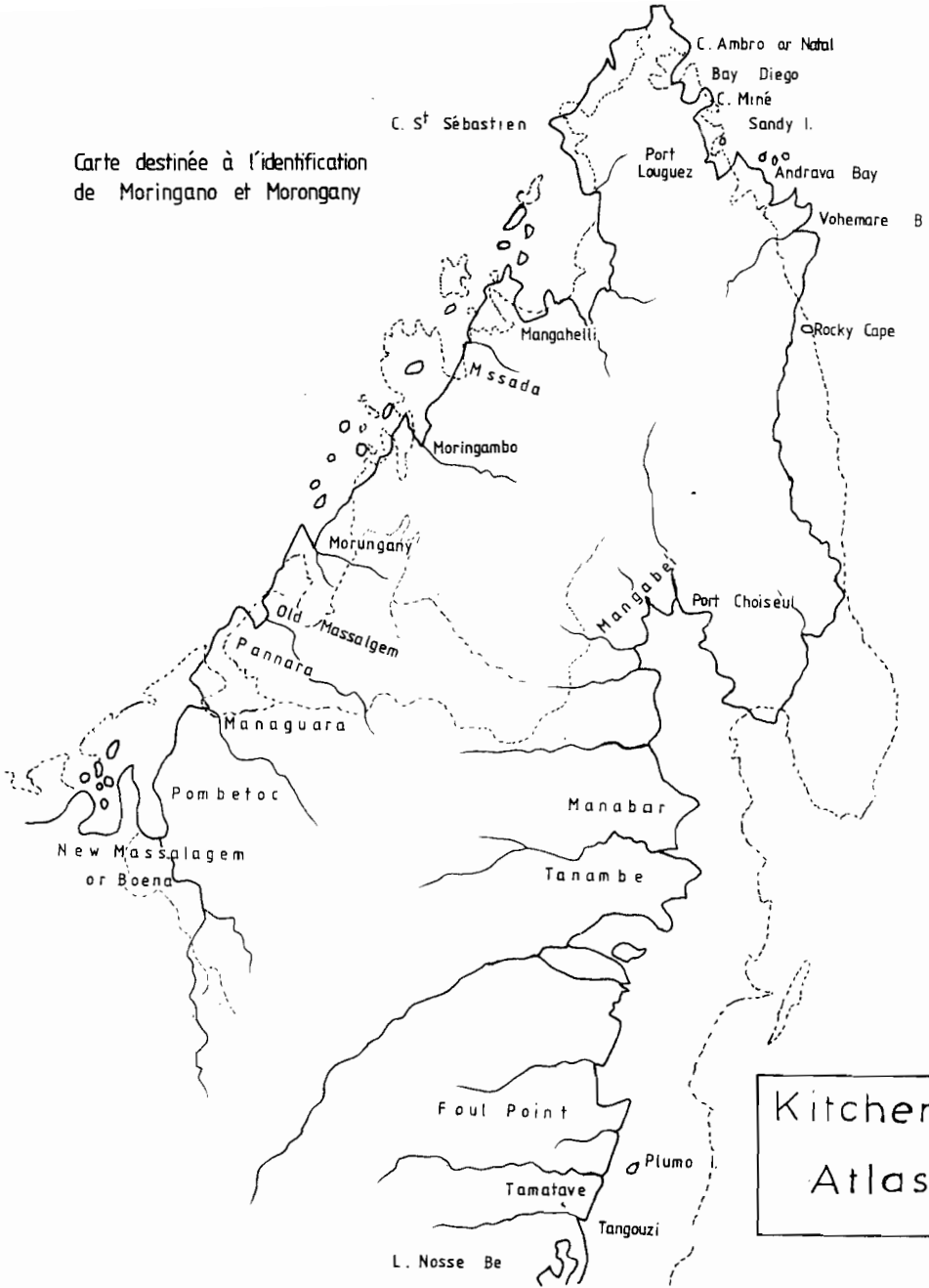
(82) *B.N. Lisbonne*. Fonds Général. Codice 8470. Dans une première missive le gouverneur du Mozambique avait répondu au sultan d'Anjouan, le 8 Mai 1810, qu'il enverrait une lettre à la reine de Bombatoke pour lui dire de stopper les raids contre les Comores. L'année suivante, en Février, il fit partir le messager qui revint avec une longue réponse de la reine Vaine (Rvahiny) expliquant qu'elle n'était pour rien dans les raids malgaches qu'elle avait seulement tolérés.

(83) *Tantara ny andriana*. Trad. III. 270 (659 du texte malgache).

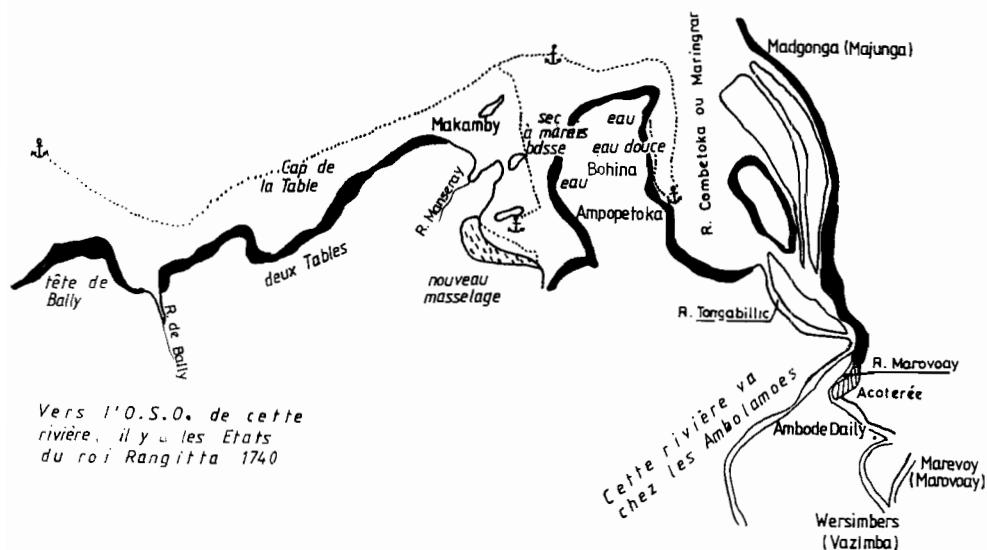
Rvahiny est morte sous le règne de Lahidama... Les études les plus récentes tendent à rajeunir les dates du décès d'Andrianampoinimerina primitivement supputées (1810-1813). Voir A. Délivré, *L'histoire des rois d'Imerina. Interprétation d'une tradition orale*, qui ramène ce décès à 1810, 1809 ou même 1808, sans rien affirmer.



Carte destinée à l'identification
de Moringano et Morongany

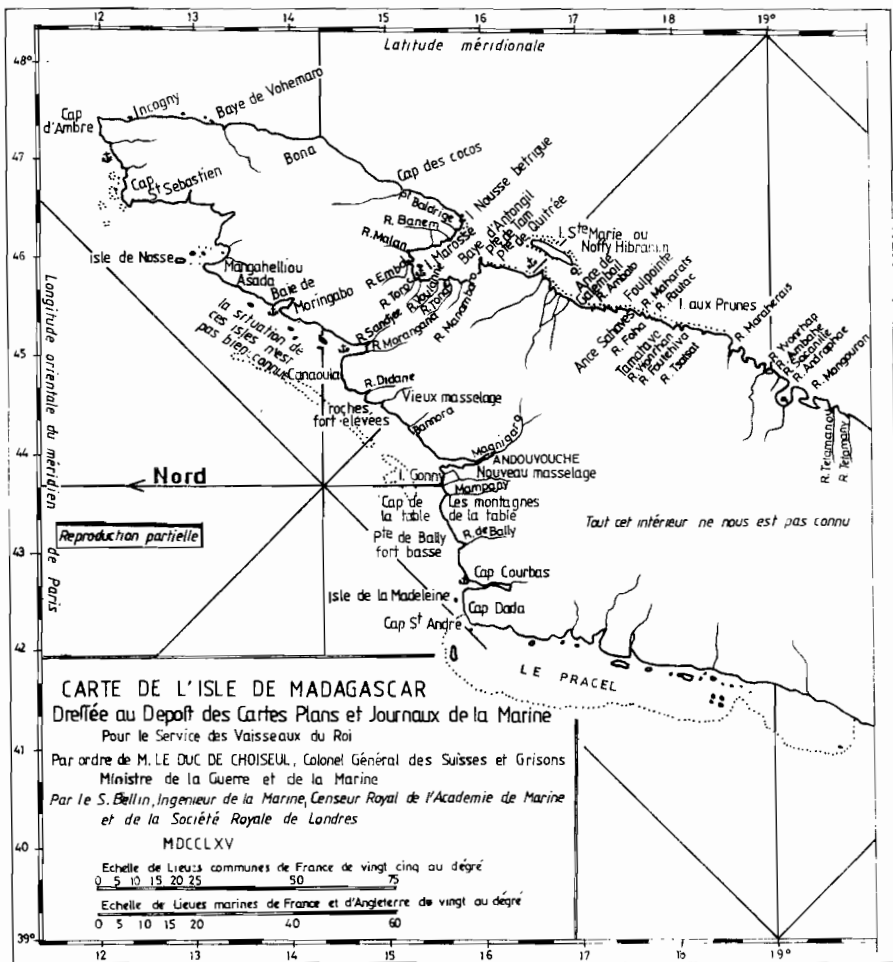


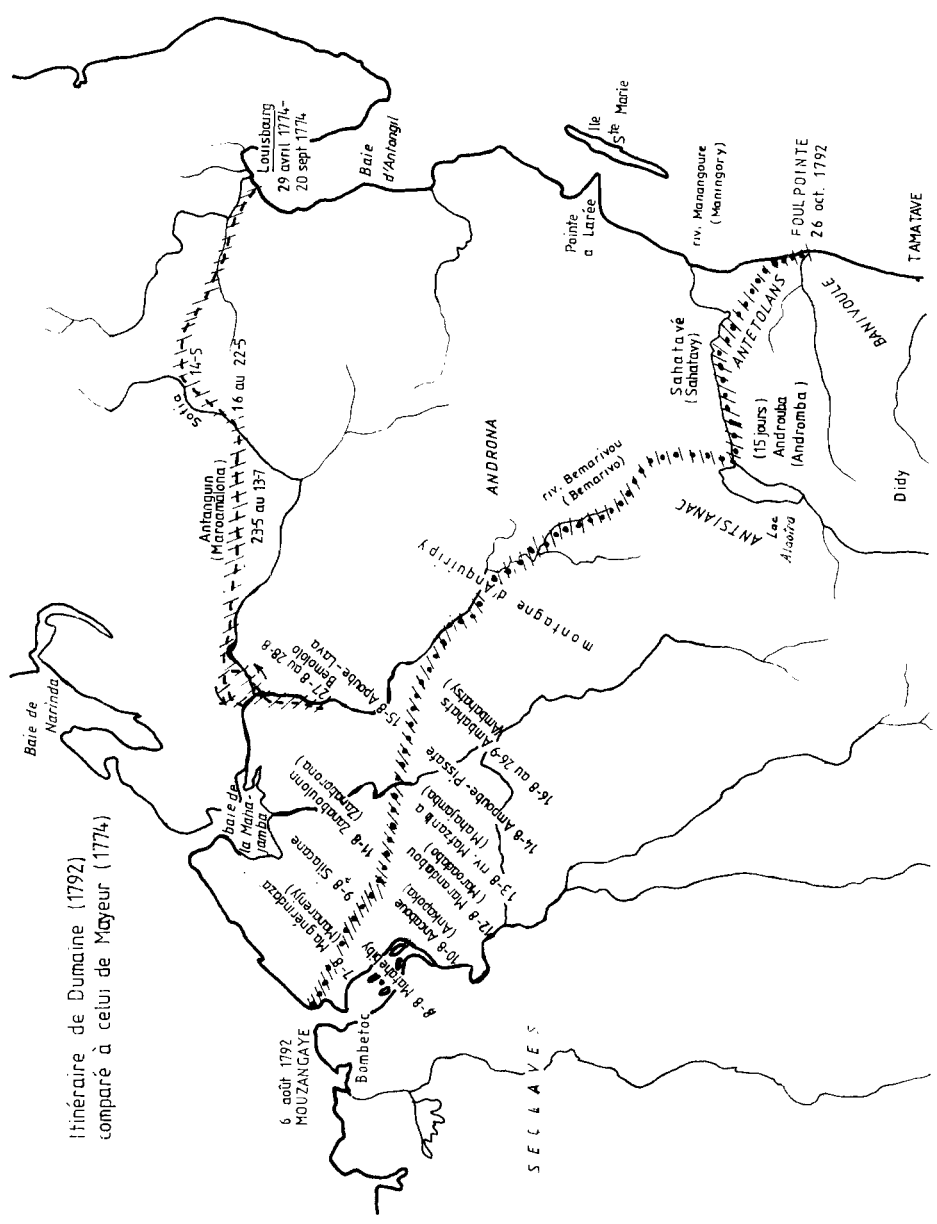
Carte du Nord-ouest d'après HOLST (1738-1740)



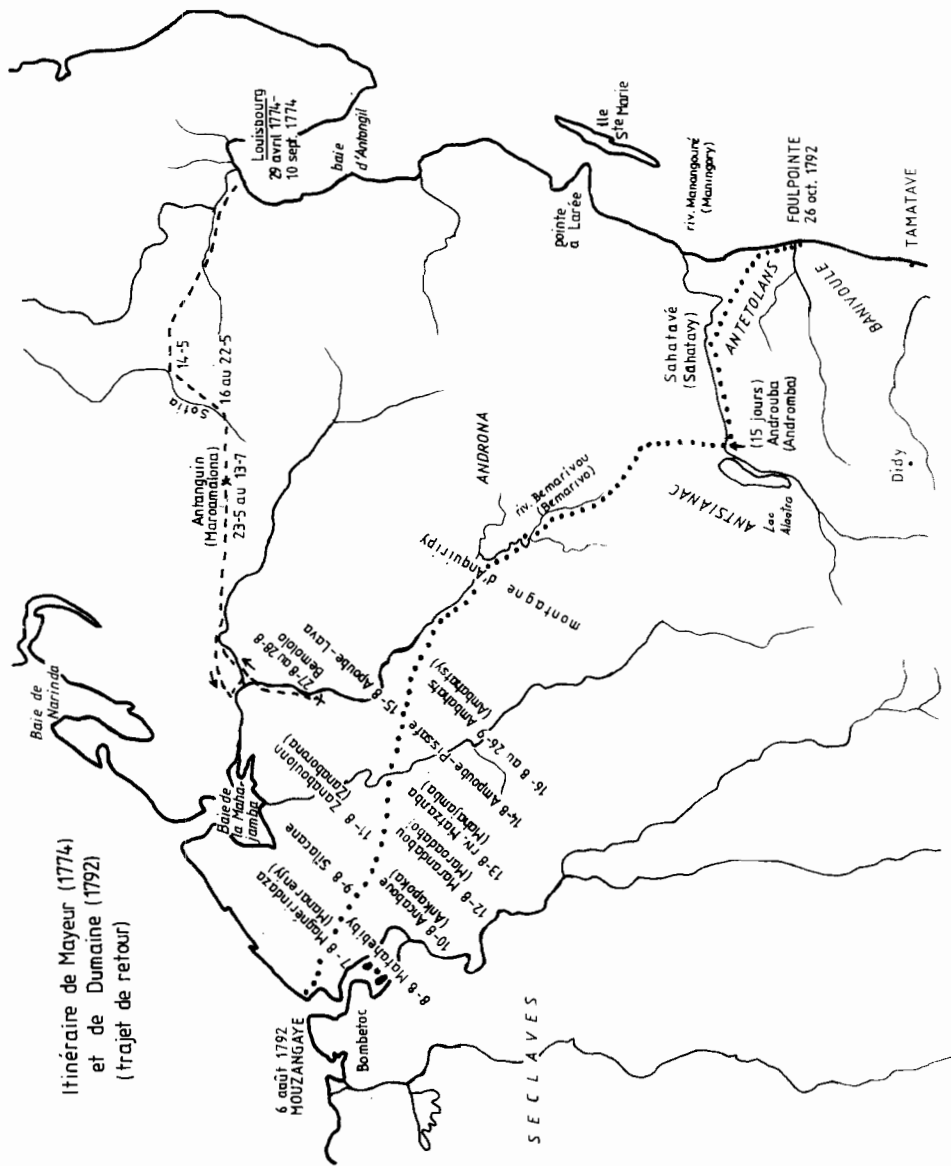
La carte de Holst (ici inversée pour en faciliter la lecture) est la plus documentée et la plus précise de celles établies dans le cours du XVIII^e siècle. On y voit les emplacements où le bateau a mouillé, au large du Cap de Baky, à Antsoheribory dans la baie de Boëni, face au Nouveau Masselage, puis à la sortie de la baie ; et enfin dans la baie de Bombetoka (orthographiée par erreur Combetoka) à Bohina (aujourd'hui Katsepe ?) et à Ampombitoka, qui pourrait être située à proximité du « lazaret ».

On remarquera surtout la mention de Madgonga (Majunga) où le navire n'a pas mouillé et les mentions portées au Sud de la baie où l'on accède par l'Ohina Meitte (Ofny mainty, la rivière noire). La rivière mène chez les Ambolamoës (Amboalambo) ; un village de Wersimbers (Vazimba) est situé près de Marevoy (Marovoay).

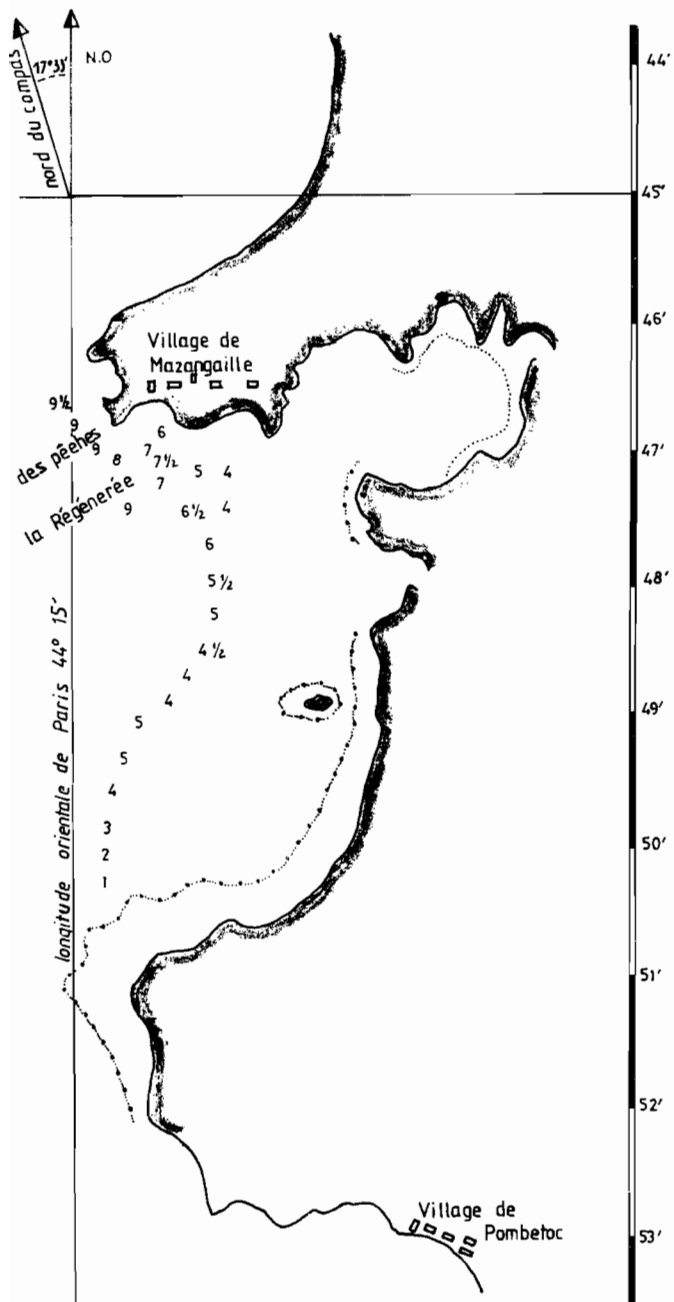




Itinéraire de Dumaine (1792)
comparé à celui de Moyeur (1774)

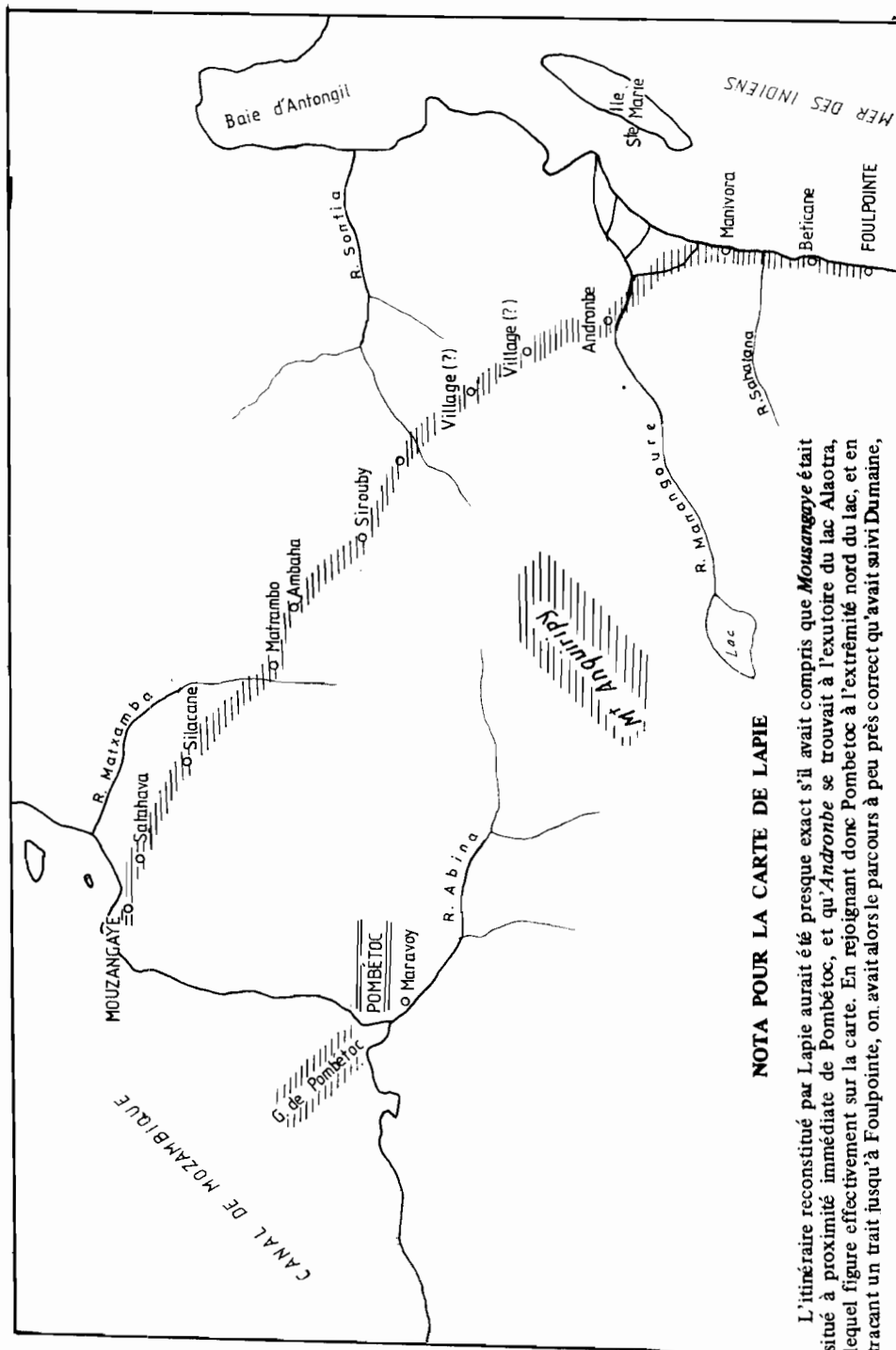


Itinéraire de Mayeur (1774)
et de Dumaine (1792)
(trajet de retour)



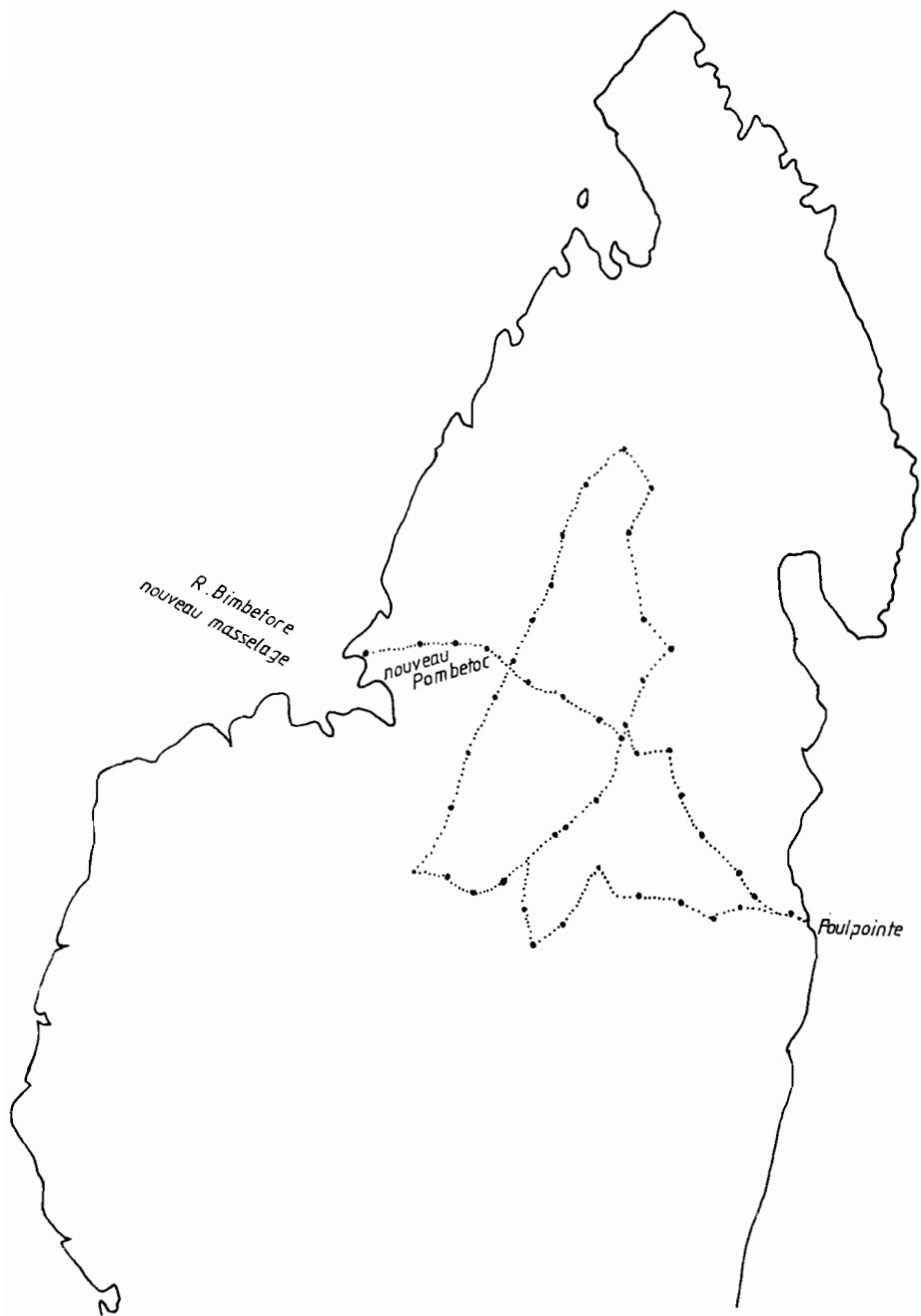
Plan de la baie
de
MAZANGAILLE
située à la côte occidentale de
Madagascar
*levée par Gicquel, Officier à bord
de la Frégate la Régénérée com-
mandée par le Cap. Willaumez
en 1797*

Itinéraire de retour suivi par Dumaine
(d'après Lapie)



NOTA POUR LA CARTE DE LAPIE

L'itinéraire reconstitué par Lapie aurait été presque exact s'il avait compris que *Mouzangaye* était situé à proximité immédiate de Pombétoc, et qu'*Andronbe* se trouvait à l'exutoire du lac Alaotra, lequel figure effectivement sur la carte. En rejoignant donc Pombétoc à l'extrémité nord du lac, et en traçant un trait jusqu'à Foulpointe, on avait alors le parcours à peu près correct qu'avait suivi Dumaine,



Itinéraire de Bruneau pour le nouveau Pombetoc tel que
S. Roux l'a fait dessiner :

- 1- au départ, passage à Andromba, puis vallée de la moyenne Sofia.
- 2- trajet traversé jusqu'à la moyenne vallée de la Betsiboka
- 3- retour à Andromba, et arrivée à la baie de Bombetoka